This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIAE VERITAS
1817

THÉORIE
DU
PARADOXE.

ΕΛΕΓΕΙΑΣ

THÉORIE
DU
PARADOXE.

par l'Abbé Morellet.

Morellet, André

A AMSTERDAM.

1775.

THÉORIE
DU
PARADOXE.

L'HOMME ſe laſſe facilement & promptement des mêmes objets. Tous ceux qui lui deviennent familiers ceſſent de l'intéreſſer. Il cherche avec avidité le nouveau, & enſuite l'extraordinaire. Delà la néceſſité de donner continuellement aux productions de tous les arts, des formes nouvelles & même bizarres. Les ouvrages de l'eſprit ne ſont pas exemptés de cette loi commune. Ceux qui ne préſentent

99702

que des vérités connues, n'attirent plus l'attention, & encore moins l'admiration des lecteurs. Delà auſſi la néceſſité de rechercher le Paradoxe, & la grande utilité que les Ecrivains peuvent tirer de l'art de s'en ſervir.

C'eſt une partie de la Rhétorique qui nous paroît manquer à tous les traités connus, où l'on a voulu réduire en préceptes l'art de captiver les hommes par la parole, ou de charmer les lecteurs par les écrits. Ariſtote, Ciceron, Longin, Denis d'Halicarnaſſe, Demetrius de Phalere, Quintilien, Hermogene, ne nous ont rien laiſſé de détaillé ſur ce ſujet important.

Nous croyons pouvoir indiquer la véritable cauſe de cette omiſſion. On ſait que la théorie de tous les arts ne ſe forme que d'après les productions des arts eux-mêmes.

On fait la guerre pendant des ſiecles, avant que l'obſervation des moyens employés par les grands Capitaines, pour diſcipliner & manœuvrer des armées, fourniſſe les matériaux d'un traité de Tactique. Appelles & Phidias ont produit des chefs-d'œuvres, avant qu'on écrivît ſur la Peinture & la Sculpture. Démoſthene eſt antérieur à Ariſtote, & Ciceron à Quintilien.

Or, il paroît que le genre dont nous allons donner les loix n'a pas été pratiqué des Anciens. Les Orateurs & les Ecrivains Grecs & Romains ne nous paroiſſent pas avoir employé le Paradoxe, ſoit que leurs contemporains ſe refuſaſſent à ce qu'on ſe ſervît auprès d'eux de ce moyen, ſoit que traitant des ſujets neufs qui ſe trouvent aujourd'hui épuiſés, cette reſſource leur ait été moins néceſſaire qu'à nous. C'eſt à

cette omiſſion que nous nous propoſons de ſuppléer.

Les modernes ayant découvert cette mine féconde, & en ayant tiré des richeſſes ineſtimables, nous fourniſſent des modeles nombreux & parfaits, d'après leſquels la théorie de l'art du Paradoxe devient facile à former; de ſorte que nous n'avons preſque qu'à recueillir les exemples dans leurs écrits, pour en dériver les préceptes. Auſſi prévenons-nous nos lecteurs, que nous n'attachons aucun mérite au travail que nous leur offrons, ſi ce n'eſt celui qu'on peut, ce ſemble, accorder à un compilateur exact, & à un obſervateur attentif.

Mais parmi tant d'excellens maîtres, nous avons dû diſtinguer un Auteur qui a porté le genre auſſi loin qu'il peut aller. Sur ce ſeul énoncé, on voit bien que nous entendons parler du célebre M. L**.

Et en effet, cet Ecrivain fécond nous a fourni ſeul les exemples dont nous avons appuyé nos leçons. Les raiſons de la préférence que nous lui avons donnée ſont ſenſibles.

La premiere eſt le rare talent de cet Auteur, à produire & à défendre le Paradoxe. Nul ne s'eſt fait une plus grande réputation dans cette carriere. Ceux de nos lecteurs qui connoiſſent ſes ouvrages, ne regarderont sûrement pas cet éloge comme exagéré, & les autres lui rendront la même juſtice, après avoir lu ce petit Traité.

Le ſecond motif qui nous a fait puiſer preſque uniquement dans cette ſource, eſt une raiſon d'économie pour nos lecteurs. Les jeunes gens que nous nous propoſons d'inſtruire, n'ont pas communément aſſez d'aiſance pour ſe procurer abondamment les ſecours dont ils ont beſoin pour faire de

bonnes études, & ſur-tout des livres. Quintilien, dans ſes Inſtitutions Oratoires, emprunte ſes exemples de plus de cent Auteurs. En imitant le Rhéteur Latin, nous aurions jetté nos éleves dans une dépenſe exceſſive, s'ils euſſent voulu vérifier nos citations & puiſer dans toutes les ſources. Le petit nombre de volumes qui forment la collection des Œuvres de M. L**, leur tiendra lieu de toute une bibliotheque.

Je dois pourtant les prévenir que je ne prétends pas leur impoſer l'obligation, ni leur donner l'eſpérance de s'élever à la hauteur de leur modele. Il faut pour cela des moyens que la nature ſeule peut donner, & que des circonſtances heureuſes, un courage ſoutenu, une application conſtante, un exercice journalier ont pu ſeuls développer & perfectionner dans

le grand maître que je cite. Mais je leur propose un but plus élevé que celui auquel ils peuvent atteindre, pour exciter davantage leur ardeur. Je serai satisfait s'ils en approchent, *Est quodam prodire tenùs.*

Quelques lecteurs penseront peut-être que nous aurions dû offrir aussi à l'imitation de nos éleves, un autre Ecrivain à Paradoxes, l'éloquent Citoyen de Geneve. Mais nous observerons qu'il y a entre ces deux Auteurs des différences trop considérables, pour que nous nous permettions de les rapprocher. Par exemple, J. J. R. a mêlé trop de vérités communes, quoiqu'utiles & grandes, aux opinions extraordinaires qu'il a défendues. D'ailleurs il les soutient avec un sérieux si imposant, avec une éloquence si persuasive, qu'on a toutes les peines du monde

à y reconnoître le Paradoxe. L'art, s'il y en a, eſt trop caché. On ne peut pas bien enſeigner l'Anatomie ſur un ſujet qui a de l'embonpoint: au lieu que chez M. L**, les muſcles ſont plus détachés, les formes moins arrondies, toutes les parties mieux prononcées. On diſtingue mieux chez lui, & l'on ſaiſit plus aiſément tous les contours du Paradoxe. Enfin nous rappellerons à nos lecteurs ce mot d'un Ambaſſadeur de Hollande, à qui Charles II, Roi d'Angleterre, ſe plaignoit de ce que la République n'avoit pas pour lui les mêmes égards que pour Cromwell. *Ah ! Sire, ce Cromwell étoit toute autre choſe.*

Avant d'entrer en matiere, nous devons écarter un ſoupçon qui peut ſe préſenter à l'eſprit de nos lecteurs. On penſera peut-être qu'en entreprenant de donner la théorie

du Paradoxe, nous nous livrons, en cela même, à l'eſprit du Paradoxe ; mais on ſe tromperoit. Nous ſommes comme les Sceptiques qui, en prononçant qu'*il faut douter de tout*, en exceptent, comme de raiſon, cette propoſition-là même, dont ils ne veulent pas qu'on doute. Notre ſiecle voit ſe multiplier les ouvrages où le Paradoxe ſe montre dans tout ſon éclat, & l'on peut bien donner ſérieuſement la théorie d'un art, lorſque l'art lui-même eſt continuellement pratiqué, & généralement répandu.

Nous partagerons ce que nous avons à dire ſur cet important ſujet, en trois ſections.

La premiere, de l'invention du Paradoxe.

La ſeconde, de l'art de préſenter & de défendre le Paradoxe.

La troiſieme, des avantages du Paradoxe.

DE L'INVENTION

DU PARADOXE.

Nous prenons ici le mot *invention* dans le même ſens que les Rhéteurs lui donnent, lorſqu'ils enſeignent l'art de tirer les mouvemens du diſcours, & les beautés de l'éloquence des ſources qui peuvent les fournir: nous allons donc traiter ici de l'art de trouver le Paradoxe.

Commençons par définir le Paradoxe: c'eſt une opinion contraire à l'opinion commune & générale. Delà, deux genres de Paradoxes, celui qui eſt oppoſé à l'opinion commune fauſſe, & celui qui eſt oppoſé à l'opinion commune vraie.

Le Paradoxe oppoſé à une opi-

nion fauſſe a bien ſes avantages, & l'uſage en eſt connu. Nous avons vu des Paradoxes de cette eſpece, ſoutenus avec beaucoup d'eſprit & de chaleur. Tel eſt celui de l'Auteur éloquent (M. Beccaria) qui a prouvé que pour diminuer le nombre des crimes, il falloit affoiblir la ſévérité des peines; mais il faut avouer que les Paradoxes oppoſés aux opinions vraies, ſont infinimens plus piquans, & ce ſont ceux dont nous prétendons ſur-tout traiter ici.

Ce petit nombre de notions ſuffit pour fixer la ſignification du mot *Paradoxe*, qui s'éclaircira encore par les exemples nombreux que nous allons mettre ſous les yeux de nos lecteurs.

Nous diſtinguerons trois ſortes de Paradoxes : la premiere a pour objet *les choſes ;* elle conſiſte à ſoutenir ſur leur nature, leurs

propriétés, leurs rapports, à soutenir, dis-je, les opinions contraires aux opinions généralement reçues, & regardées comme les seules vraies.

La seconde porte sur les *personnes*, & c'est celle qui donne des personnages tant anciens que modernes, des idées différentes de celles que les Historiens nous en ont transmises, ou que notre siecle s'en forme; qui décrie ceux que la renommée ou la voix publique vantent; qui justifie ceux qu'elles accusent: quant à la troisieme espece, on en trouvera plus bas la définition.

Ces trois sources sont bien abondantes. Donnons d'abord quelques instructions générales sur l'art d'en tirer le Paradoxe.

La premiere sera d'observer quelles sont les opinions les plus reçues, les plus généralement

établies ſur les matieres les plus intéreſſantes, telles que les droits de l'homme & du citoyen, la liberté civile, les formes des gouvernemens, les mœurs & les coutumes, les loix civiles, & même la maniere de vivre phyſique des Nations, & d'établir ſur tous ces points les opinions opoſées aux opinions les plus générales, & à celles des Auteurs les plus eſtimés.

Il faudra faire la même recherche ſur les perſonnages dont l'hiſtoire a fixé la réputation, & ſur ceux ſur leſquels notre ſiecle a les yeux, & combattre encore l'opinion générale qu'on a d'eux.

Pour trouver le Paradoxe avec facilité, tant ſur les choſes que ſur les perſonnes, il ne faut que ſe perſuader d'une grande & importante vérité; c'eſt qu'il n'y a point d'objet qui ne puiſſe être vu de pluſieurs manieres. L'aſſertion

la plus vraie a un côté foible, & la propoſition la plus fauſſe un côté vrai. L'homme le plus eſtimable & le meilleur a toujours quelque défaut, & les hommes les plus méchans ne le ſont pas toujours : il ne s'agit donc que de prendre le côté foible d'une aſſertion vraie, & le côté vrai d'une aſſertion fauſſe; de relever quelque bonne qualité d'un méchant homme, ou quelque défaut d'un homme de bien, quelque erreur d'un homme de génie, & quelque vérité dite par un ſot, & la carriere du Paradoxe ſe trouvera ouverte devant vous.

Ceux qui penſeroient que ce précepte eſt difficile à obſerver, ſe tromperoient beaucoup : il n'y a dans ce genre que le premier pas qui coûte. On n'a qu'à chercher, avec un peu d'application, quelque raiſon plauſible en faveur de l'opinion extraordinaire qu'on eſt réſolu

de défendre ; il s'en préſentera, & lorſque vous en aurez imaginé une ſeule, d'autres viendront s'offrir en foule, pourvu ſeulement que vous vous impoſiez la loi de ne jamais revenir ſur vos pas, & de défendre un premier Paradoxe par un ſecond, & celui-ci par un autre, ſans jamais croire que vous vous ſoyez avancé trop loin, ou du moins ſans en convenir jamais.

Mais un autre précepte auſſi important, & que je regarde preſque comme le *ſecret de l'art*, eſt de s'armer de cette force d'eſprit qui ne s'effraie point de ſoutenir une opinion révoltante, & que j'appellerois volontiers le *courage de la honte*, ſi l'uſage connu qu'on a déja fait de cette expreſſion n'y avoit pas attaché des idées défavorables qui, comme on voit, ne peuvent trouver de place ici.

On prétend en Italie que lorſque

les Capucins reçoivent un Novice, ils le menent au haut de leur clocher, & lui montrant de-là tout le pays qui va déſormais être le champ de ſes pieuſes courſes & de ſes quêtes pour le Couvent, ils lui diſent *faccia toſta, e tutto è tuo : de l'effronterie, & tout cela eſt à vous.* Nous ne prétendons pas aſſurément comparer un Capucin à un homme que nous inſtruiſons dans l'art de gouverner le monde par l'éloquence, & nous n'appellerons pas *effronterie* l'aſſurance d'un Ecrivain courageux, qui ſait braver l'opinion générale. Mais Salomon renvoie les pareſſeux à la fourmi, & l'on peut apprendre la ſageſſe des êtres les plus humbles de la création. Nous répéterons donc à l'Auteur & à l'Ecrivain qui veulent courir cette carriere & ſe rendre célebres par le Paradoxe, *faccia toſta, e tutto è tuo.*

Après ces instructions générales; nous entrerons dans quelques détails, & sur-tout nous nous appuyerons d'exemples, sans lesquels les préceptes sont morts & sans effets.

Les matieres les plus fécondes en Paradoxes, sont préciſément celles qui intéreſſent le plus vivement les hommes, & qui importent le plus à leur bonheur. Telles sont toutes le queſtions relatives à la liberté civile & politique, aux principes & aux effets de la civiliſation, à la forme des gouvernemens, à la légiſlation. C'eſt donc dans ces ſources qu'il faut d'abord puiſer.

I. Tout le monde parle de liberté: c'eſt l'objet des vœux de tous les hommes. On croit qu'elle eſt, ſinon le ſeul, au moins un des principaux élémens du bonheur. Sans pouvoir ſe définir exactement

la liberté, chaque homme en a le ſentiment. On la fait conſiſter communément à pouvoir uſer de ſes facultés naturelles à ſon gré, dans tout ce qui ne nuit pas à un tiers. On ne la croit pas incompatible avec de bonnes loix & un gouvernement régulier. On croit même qu'elle eſt plus grande dans l'homme policé que dans l'homme ſauvage, parce que la liberté de l'homme conſiſtant également à exercer ſon action utilement & agréablement pour lui-même, & à repouſſer l'action des autres qui lui ſeroit nuiſible ou déſagréable; s'il y a quelques actions nuiſibles à autrui que l'état de civiliſation lui interdit, il y en a un infiniment plus grand nombre de nuiſibles pour lui dont cette même civiliſation le défend.

Gardez-vous bien d'admettre ces notions qui ſont communes ou

qui tendent tous les jours à le devenir.

Si l'on demande, *qu'eſt-ce que la liberté?* répondez *en deux mots: On diſtingue deux ſortes de liberté, l'une naturelle, l'autre civile. La premiere eſt celle d'un taureau ſauvage, le genre humain n'en a jamais joui. La ſeconde* (que vous ne définirez pas, mais qui ne peut être autre choſe que la liberté de l'homme ſociable & raiſonnable par oppoſition à celle d'un taureau ſauvage) *eſt une chimere. Des êtres libres ne peuvent pas être gouvernés, & tout être qui gouverne, n'a point affaire à des êtres libres.* Lett. ſur la Th. des l. p. 104 & 105. *Gouvernement & liberté* (civile), *ſont incompatibles comme vie & mort..... il n'y a point & il ne peut y avoir dans le monde de liberté civile.* Ibid. p. 104 & ſuiv.

A quoi vous ajouterez *que*

l'innocence & la liberté (ſans doute celles d'un taureau ſauvage) *ſe cachent dans la ſolitude de l'état ſauvage, mais qu'il eſt impoſſible à l'homme policé d'aller les y chercher, parce que l'avarice & la violence* (c'eſt-à-dire la propriété & les loix) *ont uſurpé la terre, & qu'il n'y reſte pas le moindre recoin pour ſervir d'aſyle à quiconque ne ſauroit produire des patentes de ces deux tyrans.* Th. des l. t. prem. p. 185, 187 & 188.

On voit combien ce premier Paradoxe eſt piquant : car il en réſulte que dans toutes les tentatives raiſonnables que peuvent faire des hommes civiliſés pour ſe donner ou ſe conſerver la liberté civile, ils doivent toujours ſe propoſer de revenir à la vie ſauvage ; tendre à s'iſoler les uns les autres, les peuples agriculteurs à devenir chaſſeurs, les Européens à prendre les mœurs des Iroquois, &c.

II. Après avoir ainſi combattu les notions communes qu'on a de la liberté, vous entreprendrez avec plus de confiance de reconcilier les hommes avec l'eſclavage perſonnel, & même de le leur faire regretter.

Pour prouver combien vous êtes au deſſus de votre ſujet, & quelle confiance vous avez en la force de votre éloquence, vous ferez d'abord une peinture énergique des calamités de l'eſclavage, de l'aviliſſement où il réduit l'homme, des horreurs auxquelles il l'expoſe, des crimes qu'il entraîne, &c.

Vous direz, avec raiſon ſans doute, que *l'eſclavage emporte la deſtruction de tous les droits de l'humanité; qu'excepté que l'eſclave ne marche que ſur deux pieds, & qu'il ne mugit ni ne hennit, il n'y a aucune différence entre lui & un bœuf ou un cheval, & qu'il ſeroit mille*

fois plus malheureux que les animaux auxquels on l'aſſocie, ſi à force de partager leur humiliation, il n'en perdoit le ſentiment, & ſi l'habitude en le familiariſant avec leur abaiſſement ne lui en cachoit la profondeur. Th. des l. t. 2, p. 232.

Mais après avoir développé cette idée commune & ce ſentiment univerſel, vous vous hâterez d'obſcurcir l'une & d'étouffer l'autre.

Vous établirez que *l'eſclavage n'eſt pas plus contre nature que la richeſſe, l'indigence, les loix, les fuſils, les maiſons, les ſouliers ſont contre la nature*, que *tout cela eſt également néceſſaire*, que *tout entre indiſpenſablement dans la compoſition de la ſociété, ou dans les beſoins de ceux qui la compoſent.* Ibid. 255.

Que *l'eſclavage eſt de la même date que la réunion des hommes*, qu'*aucune confédération ſolide n'au-*

roit eu lieu ſans lui, qu'*il étoit auſſi impoſſible d'établir entre les hommes une alliance durable, ſi l'on n'eût eu des ſerfs prêts à travailler pour autrui, qu'il l'eſt de former ſans chevaux un corps de Cavalerie.* Ibid. 257.

Qu'*on ne ſait pas pourquoi ces grands hommes* (les Ecrivains de Droit public) *ont jetté tant de cris ſur cet article des inſtitutions fondamentales de la ſociété*, qu'*il eſt dur ſans contredit, mais* qu'*on ne ſait plus où l'on en ſeroit, ſi dans l'état civil on vouloit réclamer contre tous les établiſſemens qui révoltent la nature ;* qu'*il faut que le Légiſlateur, ou ceux qui écrivent ſur la légiſlation, ſoient ſans pitié.* Th. des l. t. 2, p. 263.

Que *la grandeur des maux que ſouffre l'eſclave, n'eſt pas plus une raiſon pour l'y ſouſtraire, que la fatigue d'un mauvais chemin n'en eſt*

ans pour obliger un voyageur de quitter son cheval à l'arrivée ? Th. des l. t. 2, p. 285.

Qu'il fait des rangs, des distinctions dans le monde, que l'hérédité des propriétés étant convenue, celle des privations doit l'être aussi. Que *si la propriété n'est pas un crime, l'esclavage héréditaire est équitable comme elle*, que le proverbe, *il n'y a qu'heur & malheur*, est plus lumineux, relativement à ce sujet, que toutes les déclamations de la philosophie. Que celui qui est né d'un captif d'Alger, & qui n'est qu'un misérable forçat, n'a pas à se plaindre de l'abus de sa naissance qui l'arrête dans son état, puisque c'est le même abus qui l'auroit fixé dans l'état de gentilhomme, s'il avoit reçu la vie du Maréchal de France. Th. des lois, t. 2, p. 264 & 280.

Vous avancez ensuite qu'un

genre humain n'a rien gagné à la suppreſſion de l'eſclavage. Ibid. p. 449.

Que *cette funeſte & déteſtable manœuvre* (la ſuppreſſion de l'eſclavage perſonnel) *a tout perdu dans l'ordre ſocial.* Rép. aux Doct. mod. 3e p^e, p. 240.

Que *la ſervitude perſonnelle étoit le vrai ſecret de la proſpérité des anciens Empires.* Rép. aux Doct. mod. 3e p^e, p. 113.

Que *le dépériſſement ſenſible de l'eſpece en Europe vient de la ſuppreſſion de l'eſclavage.* Th. des l. t. 2, p. 480.

Enfin, vous alléguerez comme une preuve démonſtrative du mal qu'a fait au genre humain la ſuppreſſion de l'eſclavage, l'état malheureux des journaliers & des manœuvres dans les pays où l'eſclavage a été aboli, quoique ce malheur ne tienne pas à leur liberté;

quoiqu'il n'y ait pas un de ces hommes sur mille qui voulût changer son sort contre celui d'un esclave, & pas un esclave qui ne voulût changer d'état avec cet homme pauvre & libre ; quoique la subsistance de l'esclave dans presque tous les pays où l'esclavage est établi soit plus misérable que celle de notre journalier, & quoique, sa subsistance mise à part, son corps, sa vie & ses plaisirs, & ses douleurs, & sa femme & ses enfans, & tout ce qui peut lui donner des sensations & des sentimens soient dépendans de la volonté arbitraire d'un homme sur lui, & que de ces sources découlent continuellement des maux qu'il ne peut écarter.

III. Pour contrarier les idées généralement reçues sur la nature des sociétés, vous ne pouvez vous dispenser encore de traiter des effets de la civilisation. Sans parler de

ceux qu'elle a pu produire au moral, il y en a de phyſiques, ſur leſquels le Paradoxe peut avoir d'autant plus d'éclat, qu'ils ſont plus univerſellement reconnus. Telle ſeroit, par exemple, l'opinion que la civiliſation eſt contraire à la multiplication de l'eſpece. On penſe en effet communément que ſi les hommes fuſſent reſtés diſperſés, & ſans réunir leurs forces contre les animaux qui leur diſputoient la terre, & contre la nature qui réſiſtoit, pour ainſi dire, à voir troubler par leur activité ſon ſilence & ſon repos, ils ſeroient demeurés éternellement en petit nombre; que ces grands Empires, qui ſur une petite étendue contiennent des millions d'hommes, n'auroient pas exiſté; que l'Europe qui eſt eſtimée nourrir environ 140 millions d'habitans, ſeroit inhabitée, comme l'Amérique ſau-

vage ou comme les déserts du Nord de l'Asie : en un mot, l'opinion générale est que la population suit exactement des progrès de la civilisation.

A la vérité on a dit, avec raison, qu'il y avoit dans les sociétés policées des causes qui emportoient beaucoup d'hommes ; mais personne n'a dit que l'état de société fût *contraire à la population*. On vous a laissé ce champ à défricher, & ce Paradoxe à soutenir.

Dites donc que *la société en général est* CONTRAIRE A LA POPULATION ; que *les loix aident la population, comme les liqueurs fortes aident l'estomac, en altérant les organes de la digestion.*

Parce que les loix font périr les voleurs, & qu'il n'y auroit pas de voleurs, s'il n'y avoit pas de société ; quoique les sauvages les moins sociables soient les plus

grands voleurs du monde, selon tous les voyageurs; & que les pays où l'on pend les voleurs, soient les pays les plus peuplés de la terre: Quoique, &c.

2° Parce que *les guerres enlevent une partie des habitans du monde, & que ce sont les loix qui produisent les guerres*; quoique les sauvages destitués de loix, se fassent des guerres cruelles: Quoique, &c.

3° Parce que les loix *pressent les hommes sur un petit espace, & qu'elles les entassent dans les villes & dans les maisons*, ce qui fait que les *épidémies s'y répandent avec plus de promptitude*; quoique pour rendre ces épidémies si meurtrieres, il faille que la société & les loix multiplient d'abord les hommes, avant de fournir des victimes aux épidémies.

4° Parce que *les loix entraînent la famine*, c'est-à-dire, *l'habitude*

de l'abondance qui rend la disette insupportable, & l'usage de l'agriculture qui nous tue bien plus que la stérilité; quoique l'abondance & l'agriculture supposent une grande population. *Th. des l. t. 1, p. 210, tit. du chap. & p. 211, 212, 213 & 214.*

IV. Ces notions générales une fois établies, vous vous en servirez pour apprécier les différens gouvernemens, & parmi ceux que nous présentent les divers état de l'Europe, vous jetterez d'abord les yeux sur la constitution Angloise. La distinction des trois pouvoirs, des Communes, de la Chambre des Pairs & du Monarque, & la nécessité du concours de tous les trois pour l'établissement de toute loi; les prérogatives de ces trois ordres, qui se balancent & se moderent réciproquement; la liberté civile du citoyen le plus

obscur assurée par l'acte *d'habeas corpus*, le jugement par les jurés, la sagesse & la douceur de la jurisprudence criminelle, &c. Ce système de gouvernement & de législation est regardé, sinon comme exempt de tout défaut, au moins comme un de ceux où l'on a le mieux concilié la liberté de l'individu & l'état de société.

Ces idées sont trop communes. Ce sont celles de Sidney, de Locke, de Montesquieu, de Hume, &c. de tous les Publicistes modernes, &c. Ne les adoptez point. Vous ne diriez que ce qu'ils ont dit, & peut-être avec moins d'éloquence & de profondeur. Combattez-les, au contraire, & déployez tous vos talens à décrier la constitution Angloise.

Dites que *le Gouvernement Anglois est le plus absurde des Gouvernemens*, & que *c'est un enthou-*

fusme épidémique pour les Anglois, ni de l'esprit des loix, qui nous a donné cette admiration folle pour les individus qui ont l'imprudence & orgueilleuse de s'en applaudir. (De leur Gouvernement.) Lett. sur la Th. des loix, p. 75.

Que M. de Montesquieu n'a choisi le Gouvernement Anglois, que *pour autoriser ses déclamations & son fanatisme anti-oriental.* Que c'est *une idole pour laquelle il a mendié notre culte, & dont il a consigné dans ses livres, la monstrueuse liturgie, & que cette erreur cruelle & funeste entraînera tôt ou tard la* DÉSOLATION *des malheureuses contrées où elle a été commise.* Qu'*un pareil Gouvernement seroit assurément pour nous* LE PLUS PONTEUX DES OPPROBRES ET LA PLUS AFFREUSE DES CALAMITÉS. Lett. sur la Th. p. 94 & 95.

Qu'en *Angleterre il n'y a pas de*

Grand qui ne puisse impunément dépouiller impunément un Petit. Que le ravisseur n'y est exposé à aucun danger, & tout au plus à celui de rendre sa proie ; que dans tous les cas il a le plus grand intérêt à commencer à s'en emparer avec violence, & qu'il y a cinquante probabilités contre une, qu'il ne sera pas obligé de s'en désaisir. Lettre sur la Th. des loix, p. 108 & 109.

Qu'une des plus fortes preuves de la servitude qui flétrit, en Angleterre, les corps & les esprits, est ce qui est arrivé à M. H. Ministre & Secrétaire d'Etat, condamné à 4000 guinées d'amende (96 mille livres) dans l'affaire du célebre Wilkes ; car il résulte de cet exemple, que quiconque est assez riche pour sacrifier cette somme à ses PLAISIRS, doit choisir l'Angleterre par PRÉFÉRENCE, pour y fixer sa demeure. Car s'il a 100 mille guinées à dé-

penſer par an, il pourra commettre, ſans inquiétude, au moins 25 injuſtices, (c'eſt-à-dire, ſelon M. L**, ſe donner 25 plaiſirs); *Et s'il avoit autant de 100 mille guinées qu'il y a d'Etres dans ſa nation, il pourroit faire mettre une moitié de la nation en priſon par l'autre*, (ce qui feroit 1,640 millions de plaiſirs; à ſuppoſer en Angleterre 8 millions d'habitans, & chaque plaiſir lui coûtant 4 mille guinées, comme à Myl. H.). Que *cette idée peut aller loin, puiſque tous les Anglois n'eſtimant pas leur liberté perſonnelle 4000 guinées, ceux dont elle ne ſeroit appréciée que 20 ſchelings, courroient tous les jours de leur vie le riſque d'être empriſonnés pour deux bouteilles de vin de Champagne* (ici les plaiſirs ne peuvent plus ſe calculer). *Et qu'il n'y a point de réflexion plus accablante & plus affreuſe*. Ibid. p. 111, 112 & 113.

Concluez enfin, en disant que *vous auriez bien d'autres choses à dire sur ce sujet, si vous vouliez approfondir la constitution Angloise, & décomposer une bonne fois les principes meurtriers qui en sont la base.* Qu'on *frémiroit d'horreur si vous pouviez communiquer* TOUTES LES CONNOISSANCES *que vous avez acquises sur ce triste & fatal objet des adorations de tant d'esprits crédules, qui nous infectent de l'encens dont ils l'honorent.* Ibid. p. 195.

Voilà le vrai Paradoxe, & les vrais mouvemens de l'éloquence, employés à les soutenir.

V. Après avoir apprécié de cette maniere le Gouvernement Anglois, vous passerez bien naturellement à vanter les Gouvernemens Orientaux.

On sait que le despotisme de l'Asie est en horreur à tous les

hommes qui ont quelques idées de politique & de législation, & quelque sentiment de la liberté. Tous les publicistes, tous les moralistes ne parlent qu'avec effroi d'un gouvernement, où ils prétendent qu'un seul homme enchaîne tout par sa volonté, & regle tout par son caprice.

Il est bien clair qu'en adoptant cette opinion, vous entreriez dans une route commune, rebattue, & si vous ne pouviez pas y montrer beaucoup de talent, vous ne produiriez aucun effet; vous ne feriez aucune sensation; prenez donc, sans balancer, l'opinion contraire.

Si M. de Montesquieu argumente de l'histoire d'Esther & d'Assuérus, & de l'ordre donné d'égorger, en un même jour, tous les Juifs, *pour prouver l'excès & l'horreur du pouvoir arbitraire en Perse*,

argument qui paroît assez plausible.

Si Bernier nous dit que ces trois Etats, la Turquie, la Perse & l'Indostan, *comme ils ont tous ôté, le tien & le mien, à l'égard de la propriété des possessions, qui est le fondement de tout ce qu'il y a de beau & de bon dans le monde, tombent dans les mêmes inconvéniens, qui en sont des suites nécessaires, c'est-à-dire, dans la tyrannie, dans la ruine & dans la désolation*, Bernier, T. Ier, p. 310.

Si Chardin confirme ce témoignage par le sien, en nous disant que *la propriété des terres & autres biens, en Perse, n'est ni sûre ni sacrée, comme elle l'étoit sous les anciens Perses*; que *le Gouvernement y est despotique, & absolument arbitraire*, T. IV, p. 25.

Que *le pouvoir des Princes Orientaux, n'a d'autre guide, ni*

d'autres bornes qu'un caprice emporte. T. X. p. 183.

Ne vous laissez pas subjuguer par ces autorités & par ces raisons. Dites que les *nations de l'Europe joignent à tous leurs malheurs, celui de s'enorgueillir de leur esclavage, & de mépriser,* DANS LEUR DÉLIRE, *des hommes* (les Orientaux) *chez qui la vraie liberté trouve encore un asyle.* (Lett. sur la Th. p. 75).

Que ce *sont les Gens de Lettres qui ont proscrit le Gouvernement Asiatique, qui lui ont donné le nom odieux de despotisme, & qui en ont fait une institution affreuse; parce qu'ils sont dévoués à un ordre qui fixe & qui nourrit l'illustration de leur;* (c'est-à-dire, aux Grands) *& qu'ils n'ont été frappés que de son avilissement* (de l'ordre des Grands) *sous une administration qui l'opprime.* Lett. sur la Th. p. 34.

Mais que c'eſt là *une idée gothique, qui eſt la honte de la Littérature & de la Philoſophie.* Th. des loix, T. 2, p. 207.

Dites que M. de Monteſquieu *ſe laiſſe aveugler par la prévention contre le Gouvernement Oriental, & qu'il tire des inductions contre le prétendu deſpotiſme d'Aſie, de ce qui en* DÉMONTRE *la ſageſſe & la juſtice....* puiſque l'*Edit qui contient la proſcription d'Aman & des Amalécites, porte un aveu naïf de la ſurpriſe faite au Roi, ainſi qu'une révocation des ordres qui en avoient été le fruit.* (Quoique la naïveté de l'aveu n'empêche pas l'atrocité du premier ordre, & que le ſecond, c'eſt-à-dire, celui d'égorger les Amalécites au lieu des Juifs, prouve le deſpotiſme & ſes excès, préciſément de la même maniere que la proſcription de Mardochée & des Juifs). A quoi vous ajouterez,

qu'on trouveroit difficilement un exemple des mépriſes du préjugé & de la hardieſſe avec laquelle on défend un ſyſtême une fois adopté, plus ſingulier que cet aveuglement avec lequel on veut voir dans l'ordre d'égorger pluſieurs milliers d'hommes Amalécites ou Juifs, *le prétendu dépotiſme d'Aſie. Siecle d'Alex. p. 230 & 231.*

Concluez enfin qu'il n'*y a qu'un* DÉLIRE BIEN PEU RÉFLÉCHI *qui puiſſe nous engager à préférer notre adminiſtration, à celle des Orientaux; nous malheureux deſcendans des Cauques, des Sicambres, des Uſipetes & des Bructeres, tout couverts des haillons, avec leſquels nos ancêtres, cachoient à peine leur nudité, dans leurs forêts ſauvages; dont* LES LOIX NATIONALES ne ſont autre choſe que LA BOUE GROSSIERE *dont ils s'étoient ſouillés dans leurs marais.* Th. des loix, Diſc. prélim. p. 119.

Si l'Histoire ancienne & moderne nous montre l'Asie comme un théatre de continuelles & sanglantes révolutions;

Si la Chine a été plusieurs fois conquise, & si à chaque conquête des millions d'hommes ont été exterminés par les conquérans;

Si l'Inde a toujours été, depuis Alexandre, la proie de tous les brigands armés qui ont voulu la soumettre; si Tamerlan, Thamas-Koulikan, Sevagi, les Patanes, les Marattes, les Persans, & des Marchands Européens l'ont ravagée dans tous les sens, & l'ont inondée du sang des peuples.

Si la Perse, en particulier, a été en proie à des révolutions successives depuis plus de trois siecles, & si depuis 1722 seulement, plusieurs usurpateurs de race différente, tels que Myr-Mahmoud, Aschraf, Thamas-Koulikan s'en sont

emparés en répandant des torrens de sang.

Dissimulez ces faits connus. Soutenez que *les nations Asiatiques ont trouvé le moyen d'éterniser la jeunesse des Empires*, & que les révolutions & dévastations de ces grands pays *n'ont pas plus de rapport avec leurs coutumes légales.* (Expressions que vous substituerez adroitement à celle de *législation, constitution du Gouvernement* dont il est question entre vous & vos adversaires) *que les orages de la ligue & de la fronde n'en ont avec l'Ordonnance de Moulin & le Code Michaut.* Lett. sur la Th. p. 135.

Après ces assertions générales, qui ne manqueront pas de produire, dans l'esprit de vos lecteurs, l'étonnement que vous voulez exciter, vous développerez ce Paradoxe dans tous ses détails, en parcou-

rale les diverses parties du Gouvernement, de la législation & des mœurs des Orientaux, sur chacune desquelles vous nous montrerez l'Indostan, la Turquie, & sur-tout la Perse, comme le modèle de tout ce qu'il y a de bon, de beau, de juste & de grand sur la terre, en contrariant ce que nous apprennent les voyageurs les plus estimés.

Vous traiterez d'abord de la justice civile & criminelle des Orientaux.

Ainsi, si Chardin nous dit *que la chicane des Persans est aussi embarrassée que la nôtre, T. 3, p. 283, que quoiqu'on obtienne une Sentence à la premiere ou seconde comparition, il arrive souvent que cette briève justice n'est qu'une prompte injustice. T. 6, p. 284.*

Il assure qu'*on ne va jamais devant le Juge criminel, pour quoi*

que ce soit, quand même ce ne seroit que pour être témoin, qu'il n'en coûte quelque chose; que les valets des Magistrats ne relâchent point un homme assigné qu'après en avoir reçu quelque argent. T. 6, p. 298 & 299.

Que la procédure criminelle *commence presque toujours en entrant chez le Magistrat, par de grands coups de bâtons, agresseurs ou agressés, pêle-mêle, sans connoissance de cause; que d'ordinaire celui qui a battu, & celui qui l'a été payent tous deux l'amende, & sont tous deux mis sous le bâton.* T. 6, p. 290, 291. *(1)

Que la prison y est horrible; que les prisonniers y sont mis les uns sur les autres dans des chambres

*(1) On a renvoyé cette citation de Chardin, ainsi que les suivantes, à la fin du volume, pour ne pas laisser perdre de vue au Lecteur, la suite de l'ouvrage.

pnantes & ſales, pour leur faire acheter plus cher la liberté. [2]

Ne vous contentez pas d'excuſer cette étrange légiſlation; cherchez des formules de Rhéteur pour en vanter la juſtice & l'utilité.

Dites que *l'inſtruction des procès par un ſeul Juge, & leur déciſion par une ſeule Sentence, eſt UN PRODIGE DE RAISON dont nous n'oſons pas ſeulement imaginer la poſſibilité. Qu'il faut s'étonner de voir qu'on ſe livre à des déclamations indécentes, contre cette maniere de gouverner SI SIMPLE ET SI ADMIRABLE, qui aſſure le bonheur de tous ceux qui la reconnoiſſent.* Lett. ſur la Th. pl. 47, 52 & 53.

Que *c'eſt vraiment là qu'il faut étudier, même aujourd'hui, le véritable eſprit de la légiſlation, les vraies notions du Droit civil, & des fondemens de la confédération ſociale. Que c'eſt-là que toute l'ad-*

miniſtration porte ſur un RESSORT unique, DONT AUCUN ENGRENAGE COMPLIQUÉ NE RETARDE LA MARCHE. Th. des l. t. 4, p. 210.

Quant à la propriété, la liberté, la ſûreté qu'on prétend manquer en Aſie aux citoyens d'un ordre inférieur, & ſur-tout aux habitans des provinces & des campagnes.

Si Bernier nous dit que *dans l'Indoſtan il n'y a preſque perſonne qui ſoit à l'abri des violences des Timariots, Gouverneurs & Fermiers.... Que cette tyrannie paſſe ſouvent juſqu'à ôter le néceſſaire à la vie au payſan, à l'artiſan qui meurt de faim & de miſere.... Que ſi quelqu'un vient chercher juſtice à la ville Capitale, le Gouverneur le fait ſouvent aſſaſſiner par le chemin, ou s'en venge tôt ou tard.* Bernier. *Voy.* au Mog. p. 308 & ſuiv.

Si Chardin nous apprend que *les payſans ſont accablés de corvées*

par leurs Seigneurs. T. 6, p. 130.

[3.]

Que ceux qui tiennent les terres du Roi, sont sujets à beaucoup de vexations & de charges extraordinaires.... & commettent beaucoup de friponneries, comme étant le seul recours contre l'oppression. T. 6, p. 127. [4]

Que les Intendans accablent les provinces d'exactions insupportables. Qu'il n'y a point de vexation du peuple qu'on ne se hazarde de faire, & personne sur qui on ne prétende. T. 6, p. 50, 51.

Vous combattrez toutes ces assertions avec courage; vous avancerez qu'en Asie, depuis le Prince jusqu'au dernier des manœuvres, tous sentent qu'ils sont hommes; que tous font valoir les droits attachés à ce nom, & le RESPECTENT dans les autres, Lett. sur la Th. p. 76.

Que la liberté du citoyen obs-

cur *eſt* MIEUX ASSURÉE *en Aſie qu'en Angleterre, parce qu'en Angleterre elle n'a d'autre ſauve-garde que les formes ; au lieu qu'en Aſie un firman rendu ſur une requête qui ne coûte que le prix du papier ſur lequel on l'écrit & la peine de la préſenter,* PEUVENT *faire* (il ſemble que l'Auteur auroit dû dire, TOUT TOUJOURS SUREMENT) *étrangler le Grand oppreſſeur, à la premiere injuſtice.* Lett. ſ. l. Th. p. 108 & 119.

Qu'*il n'y a point de nation ſur la terre où les loix ſoient plus égales, plus reſpectées, & le nom d'homme moins déshonoré.* Lett. ſur la Th.

Que *les Grands* SEULS *ſont malheureux dans l'Adminiſtration Aſiatique ; mais qu'une multitude d'hommes contens & ſatisfaits reſpire l'air le plus pur ; vit dans la condition la plus douce, & ne connoît ſes prétendus malheurs que par les récits*

[illegible] des étrangers. Lett. sur la Th. p. 32 & 33.

Que préférer la constitution Anglaise aux Gouvernemens Asiatiques, c'est vouloir habiter toute sa vie à l'embouchure du Vésuve, dans la crainte d'être englouti dans les abîmes où consume par ses flammes, au lieu de vivre dans les belles plaines du Palatinat : que l'Angleterre est le volcan, & que les plaines sont le Gouvernement de l'Asie. Lett. sur la Th. p. 99.

Enfin que nous ne sommes, nous autres Européens, en comparaison des Orientaux, que de malheureux galériens, renfermés dans le plus infect de tous les bagnes, qui insultons à la raison & au genre humain, en appellant des hommes (les Orientaux) qui sont, à tous égards, la perfection de l'espèce humaine, & auxquels nous serions trop heureux de ressembler, & que, si nous

ne gémiſſons pas de n'être pas nés Turcs ou Perſans, nous devons convenir que les Turcs & les Perſans nous tracent le vrai chemin vers la véritable félicité publique. Lett. ſur la Th. p. 125.

Vous paſſerez enſuite aux mœurs des Monarques, & à la maniere dont ils uſent de leur pouvoir : circonſtances qui par-tout influent ſi fortement ſur la nature des Gouvernemens, & le bonheur des peuples.

Si Chardin, voyageur philoſophe, nous peint le Roi de Perſe qui regnoit de ſon temps, & à qui il vendoit ſes bijoux, comme un tygre altéré de ſang, qui le répandoit ſans ceſſe autour de lui, & dont les barbaries rendent croyables celles de Néron & de Caligula; s'il nous raconte que ce Prince, ſoupant avec un de ſes Généraux, & recevant de lui une repré-

sentation aussi humble que juste, lui fait couper la tête sur le champ. (6)

S'il nous dit, qu'à un autre souper, un joueur de luth ne jouant pas assez bien à son gré, le Roi ordonne qu'on lui coupe les mains, que le Courtisan qui recevoit l'ordre, se jettant à ses genoux pour en obtenir la révocation, il ordonne à un troisieme de couper les pieds & les mains aux deux premiers, & qu'enfin ce n'est qu'aux instances de son Ministre, & de tous ses convives à la fois, qu'il déploye sa clémence sur tous. (7)

Si le même voyageur nous raconte, qu'en revenant de souper, le Monarque fit couper le poing à son porte-flambeau, qui marchoit un peu trop loin devant lui, de peur que la fumée n'incommodât Sa Majesté.

Enfin s'il ajoute que quand le

Roi eſt en colere ou dans le vin ; perſonne autour de lui n'eſt sûr de ſes biens ni de ſa vie ; qu'il diſgracie Miniſtres & Favoris, d'un moment à l'autre ; qu'il fait couper les mains & les pieds, le nez & les oreilles ; qu'il fait mourir, tout cela au moindre caprice, & que tel eſt la victime de ſa fureur à la fin de ſa débauche, qui, au commencement, en étoit le plus cher compagnon. Chard. T. 6, C. 11, p. 19 & 20.

Si, dis-je, le voyageur nous fait ce tableau des petits ſoupers du Roi de Perſe, ne craignez point de le démentir.

Dites qu'*en Perſe le Monarque honore d'un joyeux accueil A SON SOUPER, de ſimples particuliers qui lui ont plu ; qu'il les appelle ſes hôtes ; que lui ſeul, entre les Princes, connoît ce doux & ineſtimable plaiſir de manger avec ſes amis, de ſatisfaire à la fois, par le plus*

délicieux des mélanges, ſon appetit & ſon cœur. Qu'il partage la ſatisfaction de ſes convives ; qu'il leur verſe à boire de ſa main, qu'il ſe réjouit de leur gaieté, qu'il l'encourage ; qu'il ne ſe croit Roi qu'autant qu'on eſt heureux auprès de lui. Lett. ſur la Th. p. 78.

Si le même Chardin, nous peignant la vie domeſtique de ce monſtre couronné, nous dit que ce Prince ayant exigé de ſon premier Miniſtre de ſe faire faire la barbe à la nouvelle mode, & le malheureux Barbier chargé d'exécuter l'ordre n'ayant pas raſé le vieillard d'aſſez près, parce que celui-ci l'en avoit prié tout bas, le Roi fait couper le poing à ſon Barbier, ſans déplacer & en préſence du Miniſtre. (8)

S'il nous raconte que ce Prince ayant fait couper le poing à un de ſes favoris, une de ſes maîtreſſes,

sœur de ce malheureux, s'emportant contre lui à ce sujet, il la fait brûler vive dans sa cheminée. (9)

Si ce même voyageur nous raconte, que le Roi, apprenant qu'un de ses favoris disgracié a fait venir chez lui une Danseuse, ordonne que toutes ses femmes soient prostituées, & fait écorcher vif un vieil eunuque, qui veut intercéder pour le favori. (10)

Si, après avoir marié une de ses femmes à un homme de la lie du peuple dans un dépit amoureux, il devient jaloux du mari, & le fait mourir dans un supplice que l'imagination refuse de se peindre, & dont elle repousse l'idée avec douleur. (11)

Si, dis-je, un voyageur éclairé, témoin presque oculaire, nous atteste ces barbaries, qui le disputent à celles des Sauvages de

l'Amérique, & des nations anthropophages, ne vous laissez point arrêter par son autorité, que vous citez souvent vous-même en preuve de vos assertions, sur les Gouvernemens Orientaux : élevez-vous contre *de malheureux déclamateurs Européens, qui osent outrager*, dans la personne des Princes d'Orient, *les plus doux des hommes, les plus humains des Rois, les plus équitables des Princes.* Lett. sur la Th. p. 68.

Assurez que si ces Princes *sont doux & humains* dans leurs festins, (comme on l'a vu plus haut) s'ils savent y porter *une* BONHOMMIE *si magnanime, & substituer la franchise du vin aux impostures de la politique, ils sont encore plus admirables & plus aimables dans leur vie privée*; & vous livrant à un mouvement qui ne manquera pas de se communiquer à vos lecteurs, écriez-vous,

dans leur économie, dans l'intérieur de leurs maiſons, j'ai preſque dit de leurs MÉNAGES, *quelle nobleſſe, quelle aménité, quelle bienfaiſance!*

Montrez-nous enfin

Ce que c'eſt qu'à propos toucher la paſſion,

par cette exclamation pathétique: *Eh qui ne s'écrieroit, dans les tranſports d'une ivreſſe de reſpect, d'amour & de reconnoiſſance, vive le grand homme, le grand Prince, & le fortuné climat où il déploie tant de vertus!* Lett. ſur la Th. p. 78.

Il nous ſemble que ces Paradoxes ſont aſſez bien choiſis, & que voilà des modeles auxquels il eſt difficile d'atteindre. Il ne faut donc pas s'étonner d'entendre M. L** s'applaudir lui-même de ſes découvertes, & s'écrier, *je ne finirois pas, mon cher ami, le plaiſir de publier des vérités auſſi douces que nouvelles m'emporte. Je voulois vous écrire une lettre, & je fais*

un livre. Il faut bien que je m'arrête. Lett. sur la Th. p. 136.

Nous nous arrêterons aussi sur ce sujet ; mais pour montrer M. L** aussi fécond & aussi neuf dans d'autres matieres intéressantes, & plus populaires encore que celles dont nous venons de traiter.

VI. Il y a des opinions si profondément enracinées & si universellement reçues, que, sans un courage à toute épreuve, on n'entreprend pas de les combattre, & sans le talent du Paradoxe au plus haut degré, on ne parvient pas à les renverser. Telles sont, en particulier, celles qui tiennent à des pratiques journalieres, comme la persuasion que le pain est bon : prévention qui est manifestement l'effet de l'habitude d'en manger tous les jours.

On sait que l'invention du pain remonte à la plus haute antiquité.

Le savant Auteur de l'Origine des Loix, nous apprend que *de fut Osiris qui abolit l'usage où étoient les hommes de se manger les uns les autres.* Il observe aussi, avec beaucoup de sagacité, *que tous les anciens sont d'accord qu'on a commencé à manger les grains sans préparation*, avant que de les moudre : « mais que l'homme observant » que ses dents étoient un moulin, » sa bouche une huche où le grain » broyé se détrempoit par la salive ; » & son estomac un four, inventa » les moulins, les huches & les » fours, *comme le dit Possidonius, » Philosophe fort ancien & fort es-* » *timé* ». Les époques de ces inventions utiles, ne sont pas bien connues. On trouve des fours dès le temps d'Abraham. *Gen. C. 15. v. 17.* Mais c'étoient seulement des fours portatifs. David, à la vérité, eut des fours à brique, dans

lesquels ; outre l'usage que leur nom indique, il faisoit jetter les Ammonites, lorsqu'il ne les faisoit pas scier en deux ; mais on n'a pas de preuves certaines, qu'on s'en servît aussi à cuire le pain.

Quoi qu'il en soit, l'usage du pain une fois trouvé, se répandit bien vîte. Avec la culture du grain, s'étendirent les sociétés & tous les arts paisibles. Une subsistance plus assurée, des travaux plus suivis & plus féconds rapprocherent les habitations, & donnerent naissance aux villages, aux bourgs, & enfin aux villes ; lorsque, d'après les progrès de la culture, le propriétaire put être distingué du cultivateur, & un produit net suffisant à l'entretien de celui-là, séparé du produit total qu'obtenoit celui-ci. Cérès, à qui l'on attribua l'invention de la culture des grains, fut appellée par cette raison, *Législa-*

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

trice ; & Triptolême ; qui porta la charrue aux habitans de la grande Grece, fut mis, par eux, au rang des Divinités. Toute l'antiquité partagea cet enthousiasme pour les premiers cultivateurs des grains, qu'elle regarda comme les vrais fondateurs de la société.

D'après ce seul exposé, on voit où nous en voulons venir, & l'on conçoit combien il sera piquant & neuf de combattre un goût aussi général que celui du pain : l'entreprise paroît difficile ; vous en viendrez pourtant à bout, en suivant toujours le modele que je propose à votre imitation.

D'abord, comme Chardin nous dit, *que le pain de froment est en usage presque par toute l'Asie. . . . Qu'il a traversé la Turquie trois fois, par différens endroits ; & que par-tout il a vu manger du pain ; & qu'il y en a par-tout aussi dans.*

les Indes, quoiqu'on en mange beaucoup moins qu'en Perse. Chardin. T. 4, p. 175.

Vous soutiendrez que le bled est *une production Septentrionale..... réservée à nous autres Occidentaux, & que le pain est le besoin des Etres qui s'enorgueillissent de porter des chapeaux.* Rép. aux Doct. Mod. T. 1, p. 168.

Que c'est un des *bienfaits les plus signalés de la nature, pour l'Asie, ainsi qu'un des plus sages traits de la politique de n'y avoir jamais laissé connoître le bled.* Lett. sur la Th. p. 90.

Ce premier fait éclairci, vous direz *que le bled est une malheureuse petite production qui appelle la faim au lieu de la chasser, qui paroît à ses funestes propriétés, un présent fait par la nature dans sa colere, & dont l'épi contient plus de malheurs encore que de grains.*

Rép. aux Doct. mod. T. 1, p. 168. Que *le pain eſt une drogue meurtriere, dont la corruption eſt le premier élément ; que nous ſommes obligés de l'altérer par un poiſon*, (le levain) *pour la rendre moins mal-ſaine.... pareille à ces poiſons dont l'habitude nous mene au tombeau, & dont la privation cauſeroit également la mort.* Lett. ſur la Th. des loix, p. 91. Que *c'eſt l'habitude de manger du pain qui a amené à ſa ſuite l'eſclavage, l'accablement d'eſprit, la baſſeſſe en tout genre dans les petits, la fureur effrénée des jouiſſances deſtructives, & le mépris des hommes, dans les Grands.* Rép. aux Doct. mod. T. 1, p. 178. Que *les excès déshonorans, la molleſſe criminelle qui énerve les particuliers & les Empires, la profuſion des reſſources, le luxe, &c. n'ont jamais été que dans les pays où il y a du froment ; des*

moulins, & des Boulangers. Ibid. p. 182, 182.

Enfin, pour confirmer par des observations physiques & médicinales votre aversion pour le pain, vous remarquerez savamment que *de toutes les matieres que l'estomac de l'homme peut digérer sans se détruire, il n'y en a pas qui soit plus dangereuse que le pain. Qu'au physique, il fait un sang épais, que l'indigestion en est mortelle, & que si l'excès en est nuisible à ce point, il est difficile que l'usage en soit bien salubre.* Ibid. p. 177 & 178.

Que *nous nous sommes accoutumés à en manger comme Mithridate étoit parvenu à digérer les poisons; que c'est avec la force de l'habitude que nous avons dénaturé cette production pour nous en nourrir; mais que nos corps se détruiront à la longue par cet aliment qui est contre nature, même en y résistant.* Ibid. p. 178.

Vous pourrez même (qu'on nous pardonne de propoſer humblement nos idées ſur ce ſujet intéreſſant, ſans prétendre les mettre à côté de celles de M. L...) vous pourrez, dis-je, prouver combien la découverte du pain a été funeſte aux hommes, en remarquant que, puiſque la culture du bled & la fabrication de cette drogue meurtriere appellée *pain* n'eſt pas des premiers âges du monde, & qu'il eſt conſtant que les Patriarches vivoient des 8 & 900 ans, il eſt plus que probable que la diminution de la durée de la vie des hommes, dont les Savans ont tant recherché la cauſe, eſt tout ſimplement l'effet de l'invention du labourage, de l'art de moudre le bled, de pâtrir & de cuire le pain: explication plus naturelle que toutes celles qu'on a données juſqu'à préſent de ce grand fait.

Enfin, pour engager les Européens à renoncer au pain, vous leur propoſerez de vivre de poiſſon comme les Samoiedes, les Groenlandois & les Kamſchadales; idée bien neuve aſſurément, & dont quelques réflexions vont faire ſentir tout le mérite.

On penſe communément qu'un des plus grands bienfaits de la nature, eſt ce genre de productions qui peuvent être conſervées d'une année à l'autre & même pluſieurs années. Si l'homme n'avoit eu que des nourritures qui ne peuvent ſe garder juſqu'au retour de la ſaiſon qui les a vu naître, telles que les herbes & les fruits, les ſociétés n'auroient jamais pu ſe former, ou du moins n'auroient pu prendre d'accroiſſement, parce que la ſubſiſtance de l'homme eût été toujours incertaine & précaire comme les récoltes elles-mêmes: tout ſe-

conſommant dans l'année médiocre & moyenne, tout l'excédent de la conſommation ſe détruiſant dans l'année abondante, dans l'année mauvaiſe le beſoin ſe faiſoit néceſſairement ſentir. Tel eſt en effet l'état des peuples qui menent encore la vie ſauvage, comme les habitans de la terre de Feu, de la nouvelle Zéelande, &c. Ces petites peuplades ne peuvent ni ſe multiplier ni ſe civiliſer. Il eſt malheureuſement conſtaté qu'elles ſe mangent les unes & les autres faute d'avoir des productions qui ſe conſervent. Auſſi voyons-nous que l'induſtrie de l'homme civiliſé eſt encore en grande partie occupée de cette conſervation qui maintient la ſociété après lui avoir donné l'exiſtence. Voilà des idées communes, ſimples, & dont l'eſprit s'accommode facilement. Il ſemble qu'en les combattant on peut mé-

riter juſtement le reproche que Plutarque fait en un autre ſujet. *Pourquoi péchez-vous irréligieuſement à l'encontre de Cerès, inventrice des ſaintes loix ?* Plutarque. » *S'il eſt loiſible de manger chair.*

Mais que ce reproche ne vous arrête pas : décriez le bled, précisément par cette qualité de pouvoir ſe conſerver. Dites, *que cette production vue du côté de la politique, n'eſt pas moins pernicieuſe qu'au moral & au phyſique.* Rép. aux Doct. mod. p. 190.

Dites que *l'art de faire venir du bled pour en tirer du pain, porte avec lui la ſtérilité, & qu'il tue les hommes en multipliant les ſubſiſtances.* Ibid. p. 180.

Qu'*on ne peut rien imaginer de plus abſurde que l'uſage excluſif d'une denrée qui livre au beſoin, & à la mort une partie du peuple, au moment où elle vient à man-*

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

quer. (Quoiqu'on puiſſe, ce ſemble, manquer plus facilement d'une denrée qui ne ſe conſerve point que de celle qui ſe conſerve). Que *la pêche eſt bien au deſſus de l'agriculture & devroit lui être préférée*; que *le poiſſon eſt une nourriture plus légere, & cependant plus ſolide que le pain*.... Qu'*on n'a que la peine de la recueillir & jamais celle de ſemer*... Que *ſi la pêche étoit eſtimée & encouragée comme elle mériteroit de l'être, dans les tems de famine, on vivroit de poiſſon ſans dégoût & ſans dépenſe*.. Que le bled qui ſe conſerve *ſe renferme dans les priſons de l'opulence, pour n'en ſortir qu'avec un paſſe-port de l'avarice; mais que ſi l'on diſtribue du poiſſon au lieu de bled, cet inconvénient diſparoît, parce que la conſervation en eſt difficile, limitée & déſagréable*... Que *le riche fuyant l'odeur huileuſe*

attachée aux fruits de cet acte de bienfaiſance, le pauvre, moins délicat, s'applaudira de reſter ſeul à tendre la main pour le recevoir. Rép. aux Doct. Mod. p. 182 & ſuiv.

Et qu'on nous permette d'ajouter (en ſoumettant au jugement de M. L.** cette vue qui nous paroît parfaitement analogue aux ſiennes) qu'il ſeroit même utile d'empêcher de ſaler les harengs & la morue, qui peuvent devenir des objets de monopole dès qu'on parvient à les conſerver, puiſqu'alors on peut les *renfermer*, comme les farines & les grains, dans *les priſons de l'opulence*, (les barils & les magaſins), pour n'en *ſortir qu'avec un paſſe-port de l'avarice.* Mais avec cette ſage défenſe, on voit de quel avantage il ſera de ſubſtituer aux grains qui ſe conſervent & dont la maſſe peut s'accumuler pour la ſubſiſtance de pluſieurs ans

nées par les manœuvres criminelles des monopoleurs, une nourriture qui se gâte, il est vrai, en deux jours, mais avec laquelle on a la certitude consolante que si la famine a lieu, elle ne sera pas au moins l'ouvrage du monopole. Quel service ne rend pas au genre humain celui qui le premier publie cette grande vérité? Oui, nous ne craindrons pas de le dire, M. L** se montre ici, non pas seulement comme un homme d'un génie puissant & original, mais encore comme un de ces êtres bienfaisans, qui selon Lucrece,

Inventas vitam exoluere per artes.

Semblable à ces grands hommes, créateurs des arts utiles, que l'antiquité mit au rang des Dieux, ou comme ces héros qui purgeoient la terre de monstres, il nous enseigne une nouvelle maniere de pourvoir au plus pres

sant des besoins, & de dérober notre vie aux fureurs du monopole; & je ne sais pourquoi M. L** n'obtiendroit pas chez les nations de l'Europe, les honneurs qu'ont reçus jadis les inventeurs de la charrue & de la culture du grain; & pourquoi plus bienfaisant que Triptolême, on ne le peindroit pas un filet à la main, enseignant aux Européens à se nourrir de poisson, quand l'inclémence des cieux refuse à la terre *la drogue meurtriere qu'ils ont donnée dans leur colere aux* malheureux Occidentaux ?

Qui ne voit que de semblables Paradoxes présentés avec tout l'art de M. L**, doivent exciter l'admiration universelle, & attirer toute l'attention du public sur l'homme de génie qui fait s'ouvrir des routes si nouvelles, & y marcher avec une si noble hardiesse ?

MAIS le mérite de M. L** ne ſe montre pas ſeulement dans l'uſage qu'il ſait faire du Paradoxe de *choſes* : il éclate encore dans la maniere dont il emploie le Paradoxe qui a les *perſonnes* pour objet.

Cette carriere n'eſt ni moins étendue ni moins brillante que celle que nous venons de lui voir parcourir. Il eſt bon, ſans doute, d'établir que *la liberté eſt une chimere ;* que le gouvernement Anglois eſt *le plus abſurde des gouvernemens ;* que les ſouverains Aſiatiques ſont *les plus doux des hommes, & les plus équitables des Princes.* Que le pain eſt une *drogue meurtriere,* rendue *moins mal-ſaine par un poiſon.* Ces aſſertions ſont bien choiſies ; elles vous donnent des lecteurs ; vous devenez célebre : mais ſi vous voulez marcher

cher encore plus vîte dans le chemin de la gloire littéraire, mêlez les perſonnes aux choſes ; accuſez celui qu'on loue, louez celui qu'on accuſe : renverſez les ſtatues de Marc-Aurele, de Trajan, de Titus, & juſtifiez Tibere, Néron & Caligula : imitez cet ancien qui éleva un autel à la fievre, avec cette inſcription : FEBRI DIVÆ, FEBRI SANCTÆ : POSUIT S. N. H. L.

I. Pour juſtifier les tyrans par ordre d'ancienneté, vous commencerez par Denis : vous direz que *ſon hiſtoire eſt une preuve de l'injuſtice des Écrivains, & du peu de diſcernement avec lequel ils compilent les faits.* Vous vous étonnerez de la *hardieſſe* des Hiſtoriens contemporains ou preſque contemporains, qui ont *oſé* le dépeindre comme *cruel, ſoupçonneux*, comme un *homme que ſes amis même n'approchoient qu'en tremblant*,

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

&c. tandis qu'on le trouve toujours *occupé des arts d'agrément ; qu'il donne à ſes amis* DES REPAS *dont il fait les honneurs avec aiſance ; qu'il leur lit des vers ; qu'après avoir exercé contre Philoxene une rigueur pardonnable*, (en l'envoyant aux carrieres pour n'avoir pas trouvé ſes vers bons) *il répare ce trait de rigueur par la plus grande indulgence*, (en ne l'y renvoyant pas, malgré l'obſtination du poëte, à trouver toujours les vers du Prince mauvais :) que *s'il ne ſuivit pas les avis de Platon, il ne lui fit pas un crime de les avoir donnés.* (Car quoiqu'il l'ait fait vendre eſclave aux Egineres) en cela, (ainſi que ce grand Prince le remarquoit) il ne lui faiſoit point de mal, puiſqu'un philoſophe, un homme juſte, ſelon Platon lui-même, devoit être auſſi heureux ſerf qu'autrement : (Plutarque, vie

de Dion.) Enfin que *ſi ce prétendu tyran ne pratiquoit pas la vertu, il l'aimoit & la reſpectoit dans les autres, &c.* Siecl. d'Alex. p. 137 & ſ.

II. La réputation de Tibere ſeroit auſſi fort intéreſſante à rétablir. L'hiſtorien de l'antiquité qui nous étonne le plus par la profondeur de ſes vues, par la vigueur de ſon pinceau, par la chaleur de ſon ame, Tacite, homme d'état, ami des deux Plines, aſſez voiſin du regne de Tibere pour que la mémoire, & les preuves même des faits fuſſent récentes, & pour ainſi dire ſous ſa main, & aſſez éloigné de ces temps malheureux pour que l'eſprit de parti ne guidât pas ſa plume; Tacite nous a fait de Tibere un portrait qui nous inſpire l'horreur. Suetone & Dion confirment ce témoignage. S'il y a une vérité hiſtorique bien établie, c'eſt que Tibere eſt un des plus

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

méchans Princes qui aient régné. Cette unanimité d'opinions est précisément ce qui donnera plus de relief à l'opinion contraire, & plus d'avantage à soutenir que Tibere étoit un Prince comme les autres & même un Prince *bienfaisant.*

Dites donc que Tibere, *après une vie si non vertueuse, au moins assez réglée pour un Prince, retiré à Caprée*, d'où partoient des proscriptions continuelles des plus illustres Citoyens Romains, & où les Historiens contemporains nous apprennent qu'il s'adonnoit à des débauches infâmes, *s'y livra à une vie douce & solitaire*; que *jaloux de son repos & d'une gaieté que les embarras du thrône ne laissent gueres connoître aux Princes il ne se montra plus qu'à ses amis dans* DES SOUPERS AGRÉABLES (*). Que *l'auto-*

(*) On peut observer que M. L** argumente beaucoup des petits soupers des Princes

rité de Tacite & de Suetone ne peut prévaloir sur celle de la raison qui nous crie que ce n'est pas à 68 ans qu'on recherche les excès. Qu'à l'égard de la cruauté qu'on lui reproche avec QUELQUE *raison,* IL Y AUROIT BIEN DE CHOSES A DIRE, que *les Romains le mirent dans la nécessité d'être oppresseur, en l'accablant, dès le commencement de son regne, de railleries & de libelles; que, sous un nouveau regne, il étoit facile de prendre les regrets des Romains pour un commencement de projets ambitieux, &* que *le Prince obligé de maintenir la tranquillité publique,* NE DEVOIT PAS BALANCER *à sacrifier les victimes qu'elle sembloit exiger:* que *telle a toujours été & telle sera toujours la morale*

en leur faveur; & qu'il les fait sur tout valoir par cet endroit; on a déja vu qu'il a cité les soupers agréables des Rois de Perse & ceux de Denis le Tyran:

Hìc vir bonus est convivaque comis. Horat.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

de tous les gouvernemens ... Que MALHEUREUSEMENT *les Romains n'étoient pas encore faits à ces principes, & qu'ils devoient s'indigner des exécutions qui étoient injuſtes* SUIVANT CEUX DE LEURS PERES, *quoiqu'*INDISPENSABLES *dans une Monarchie nouvelle.* Rév. Rom. t. 1. p. 157 & ſuiv.

Après cela, vous citerez quelques bonnes loix de Tibere : vous direz que dans les famines il n'épargna rien pour rendre ce fléau moins ſenſible ; qu'il réprima les vexations dans les Provinces, & après une énumération bien incomplette du bien & du mal qu'un Souverain abſolu peut faire à ſes ſujets ; vous vous écrierez : *Qu'a donc fait de plus pour le bonheur des Peuples, le petit nombre de Princes, dont la poſtérité chérit avec raiſon la mémoire ? Combien de regnes décorés des titres les plus*

pompeux, ſont bien loin d'offrir de pareils traits pour la reſſource de l'adulation qui les célebre ! Combien de Souverains ſeroient mis par leurs favoris ſur la même ligne que Trajan ou Henri IV, s'ils avoient montré LA CENTIEME PARTIE DE LA BIENFAISANCE *que les plus cruels ennemis de Tibere ne peuvent lui refuſer.* Rév. Romain. t. 1 p. 176.

Cependant pour faire voir que vous n'êtes pas aveugle ſur les défauts de Tibere, vous remarquerez qu'à la vérité ce Prince *ne faiſoit point ces actions généreuſes avec l'extérieur affable qui leur donne un nouveau prix ; qu'il les affoibliſſoit en quelque ſorte par l'air dont il les accompagnoit ;* mais que *Tibere à une grande généroſité joignoit une certaine rudeſſe de caractere qui dépare ſouvent la vertu ſans la détruire.* Révol. Rom. ibid.

Quant à Caligula, Néron & ces

autres monſtres dont les noms ſont des injures, même pour les tyrans, vous n'entreprendrez pas de les juſtifier auſſi directement ; mais vous tâcherez d'affoiblir l'horreur qu'on a pour leur mémoire par des obſervations générales qui combattront encore l'opinion commune, & qui donneront à vos aſſertions le mérite du Paradoxe, & ſur-tout en tâchant de rendre ſuſpects les récits des hiſtoriens anciens qui nous ont tranſmis les événemens de ces regnes abhorrés.

Vous direz donc que *dans tout ce qui nous reſte d'anciens ouvrages ſur les Empereurs, il faut à chaque inſtant ſe tenir en garde contre la crédulité aveugle ou maligne des Ecrivains.....* Que *les hommes dont on a le plus lâchement flatté la perſonne, ſont ceux dont on flétrit le plus indignement la mémoire.* : que *la* CONSTITUTION PHYSIQUE *de Ta-*

cite [sur laquelle on peut supposer que vous avez eu des mémoires de son Médecin] *est entrée pour beaucoup dans sa maniere de voir & de présenter les choses*, & que *son* TEMPÉRAMENT *le rendoit plus propre à donner un coloris vigoureux à la satyre, qu'à se perdre dans les fadeurs d'un panégyrique :* que *d'ailleurs en suivant son inclination naturelle, on ne sait s'il n'a pas voulu* RENDRE SERVICE A TRAJAN, *en diffamant ses prédécesseurs.* Rév. Rom. Préf. *Enfin, que son plan a été décidément de faire haïr Tibere & ses successeurs.* Lett. sur la Th. p. 223.

Quant à Dion, *c'est un Rhéteur babillard plutôt qu'un Ecrivain raisonnable, qui loin de mériter la confiance de ses lecteurs, ne peut que leur inspirer du dégout ;* & Suetone *laisse voir une fureur mal-adroite ou une crédulité grossiere ; &c.* Rév. Rom. Préface, & alibi passim.

III. Je ne dirai point que la cauſe des Jéſuites ſoit auſſi brillante à ſoutenir que celle de ces Princes déteſtés ; mais on peut encore tirer parti de ce ſujet. Ces Peres ont été bannis du Royaume & de pluſieurs États de la Chrétienté. Ils ſont l'objet de la haine publique ; il faut donc les juſtifier ou au moins affoiblir autant qu'on pourra les reproches qu'on leur fait ; toujours pour l'amour du Paradoxe. C'eſt ce qu'à exécuté avec beaucoup de ſuccès M. L** dans *ſon Hiſtoire Impartiale des Jéſuites*, imprimée en 1768, & dédiée au Roi de Pruſſe, le ſeul Prince qui ait cru que les Jéſuites pouvoient lui être bons à quelque choſe, quoique dans la derniere guerre ils aient été fort utiles à ſes ennemis.

IV. Un quatrieme exemple de Paradoxe perſonnel très-heureuſement choiſi, eſt la juſtification de

feu M. l'Abbé de Caveyrac, auteur de l'apologie de la Saint-Barthelemi, entrepriſe par M. L**.

Si nous ne nous étions pas impoſé la loi de ne citer que M. L** lui-même; nous pourrions bien propoſer ici pour modele à nos Eleves dans l'art du Paradoxe, la maniere dont M. l'Abbé de Caveyrac a traité ce beau ſujet. Cet habile homme démêla fort bien qu'après tant de récits déplorables de cette grande journée; après tant de ſanglans détails des Hiſtoriens contemporains; après tant d'imprécations contre Charles IX & Catherine, auteurs de cette tragédie, & ſur-tout après tant de déclamations des philoſophes, il ne reſtoit qu'un parti à prendre pour un Ecrivain aviſé, c'étoit de faire l'apologie de Charles IX & de ſon Conſeil, ordonnant la Saint Barthelemi. Il faut voir avec quel

ſollicitude il établit *que la Religion n'y a eu aucune part, ni comme motif, ni comme conſeil, ni comme agent : que la Proceſſion & le Jubilé de Grégoire XIII, après la nouvelle du maſſacre ne furent que des démonſtrations de* RECONNOISSANCE *plutôt que de* SATISFACTION, *que ce ne fut qu'une* AFFAIRE DE PROSCRIPTION *dont l'Amiral & ſes Partiſans étoient auſſi dignes que ces 6000 Romains maſſacrés en un jour par les ordres de Sylla ;* qu'*il n'eſt péri que 10, 000 Proteſtans, &c.*

On admire encore le courage avec lequel le même Ecrivain entreprend de démontrer que le Royaume n'a reçu aucun dommage dans ſa richeſſe & ſa population par la révocation de l'édit de Nantes, & comment il prouve qu'*il n'y a pas-là de quoi crier.* Enfin comment il déploie par-tout le talent du grand maître & l'abondance des reſſour-

ces du génie à traiter les Paradoxes les plus délicats.

M. L** a ſenti mieux que perſonne le mérite de cet habile homme, & bien éloigné de cette miſérable jalouſie, paſſion trop commune des hommes de lettres qui brillent dans le même genre, il a donné à ce rival des marques d'eſtime qui font honneur à ſon goût & à ſon cœur, & fourni une nouvelle preuve de ſon talent, à ſoutenir le Paradoxe, en défendant courageuſement M. l'Abbé de Caveyrac & ſes livres contre l'opinion publique.

Un cri univerſel, dit-il, *s'eſt élevé, il y a quelques années, contre ce malheureux Abbé de Caveyrac ; toute* LA BASSE COUR *philoſophique l'a hué avvec indignité ; cependant prenez la peine de chercher le livre de cet Auteur ſi indignement,* SI INJUSTEMENT AVILI *; vous vous convaincrez que c'eſt un ouvrage plein*

de force, de lumiere & de vérité. Vous ſerez tout étonné de n'y trouver qu'un homme RAISONNABLE, HUMAIN. *Vous conviendrez qu'il n'eſt pas poſſible de lui faire le* MOINDRE REPROCHE *dans la forme; qu'il a tenu au ſujet de cette cataſtrophe, le langage d'un cœur* COMPATISSANT, *& d'un* ESPRIT ÉCLAIRÉ; *& enfin que ſa diſſertation eſt un ouvrage auquel on ne voit pas trop qu'on ait jamais répondu.* R. aux D. m. p. 147, 148.

V. Nous venons de voir des exemples du Paradoxe perſonnel, employé à louer des hommes déteſtés; en voici du même genre dans leſquels on décrie ceux que l'opinion publique honore.

Parmi les Souverains, le meilleur ſujet que nous puiſſions choiſir pour un Paradoxe pareil, eſt TITUS. Sa mémoire eſt chere au monde après 17 ſiecles. Il fut appellé *les délices du genre humain*,

& ſon nom eſt encore l'épithete des bons Rois. Le ſublime du Paradoxe ſeroit de montrer ce Prince comme *imbécile, imprudent, cruel,* dans les traits même qu'on a toujours cités de lui, comme des monumens de ſa bienfaiſance & de ſes vertus. Il nous eſt ſur tout reſté deux mots de ce genre : *Mes amis, j'ai perdu un jour !...* &, *il ne faut pas que perſonne ſorte mécontent de l'audience du Souverain.*

Vous direz donc que *Suetone a* DÉSHONORÉ, *par ces deux mots, la mémoire de Titus. Que le premier, s'il étoit vrai, donneroit lieu de croire que ce Prince avoit plus de petiteſſe dans l'eſprit, que de généroſité dans le cœur ; que croire ſa journée perdue, parce qu'il n'avoit rien donné à perſonne, parce qu'il n'avoit point fait de diſtributions manuelles* [quoiqu'il ne s'agiſſe point là d'argent donné, ni de diſ-

tributions manuelles, mais de gra-
graces accordées, de bien fait à quel-
qu'un] *c'étoit ſe réduire aux fonc-
tions d'un Caiſſier* CAISSIER SUBAL-
TERNE... & que *quiconque ſe trou-
vant à la tête d'un grand Empire,
croit avoir ſatisfait à tout par des
largeſſes paſſageres, eſt un* IGNO-
RANT *ou un* IMBÉCILE ; qu'*il n'eſt
pas poſſible que Titus ait jamais
hazardé ce mot abſurde, où preſque
tous ceux qui le liſent ne veulent
trouver que de la grandeur.* Rév.
Rom. Reg. de Titus.

Quant à l'autre trait, vous direz
que *c'eſt une réponſe à la fois* CRUEL-
LE ET INSENSÉE ; & que *ce qu'il
eſt poſſible de raſſembler de plus*
ODIEUX, *s'y trouve,* L'INFIDÉLITÉ,
L'IMPRUDENCE & LA CRUAUTÉ.

Ajoutez enfin que *ſi ces deux
traits étoient plus probables, ils con-
vaincroient Titus, l'un d'une* IN-
CAPACITÉ RÉVOLTANTE, *l'autre
d'une* FOURBERIE INHUMAINE. *Ibid.*

On voit ici que M. L** semble douter que les deux mots soient échappés à Titus; mais il est impossible qu'il en doute en effet; car, selon lui-même, on n'a pas dû croire qu'ils pussent faire honneur à la mémoire de Titus. Si on les lui prête, il faut donc qu'il ait eu le *malheur* de les dire. Mais M. L** emploie ici une tournure ingénieuse, pour adoucir ce qu'il peut y avoir de révoltant à nous présenter Titus comme un imbécile & un fripon, & cette adresse n'est pas incompatible, en certains cas, avec le ton hardi du Paradoxe.

VI. Si l'esprit de Paradoxe apprécie ainsi la réputation des Princes, on peut bien penser que celle d'un simple particulier ne lui impose pas. Voici des exemples en ce genre.

Leibnitz jouit d'une célébrité bien généralement établie. Une

érudition immenſe qui effraie les Savans mêmes ; une étude approfondie de toute l'hiſtoire ; la connoiſſance de preſque toutes les langues anciennes & modernes ; la ſcience du Droit public des Nations au plus haut degré ; le génie des Mathématiques porté juſqu'à le rendre rival de Newton dans la plus grande découverte du ſiecle, ont placé ſon nom, parmi les noms célébres dans l'empire des ſciences & chez une grande Nation.

Gardez-vous de convenir de tout cela, & à la premiere occaſion, ou plutôt ſans occaſion ; dites que *Leibnitz n'eſt pas digne de ſa gloire*, que *la ſurpriſe que vous cauſe ſa célébrité, vous diſpenſe de ménagemens* ; que *ſa réputation eſt une affaire de parti* ; qu'*on eſt étonné de le trouver* AUSSI PETIT *qu'il paroît grand dans l'éloge qu'en ont fait Fontenelle & ſes autres Panégyriſ-*

res, &c. Th. des Loix, tom. 2, p. 159.

VII. Le nom de Monteſquieu eſt environné de gloire. Selon le plus grand génie de notre ſiecle, l'humanité avoit perdu ſes titres; Monteſquieu les a retrouvés, & les lui a rendus. Si une grande Impératrice veut donner des Loix à ſa Nation, elle évoque l'ombre de Monteſquieu. Ces Républicains altiers qui prétendent avoir conſervé preſque ſeuls l'autel de la liberté debout, y ont placé le livre de l'Eſprit des Loix. L'homme de lettres & l'homme du monde, le Magiſtrat & le Miniſtre, le François & l'Étranger, tous le citent, tous le louent : les formules d'éloges ſont preſque uſées pour lui; il ne reſte donc qu'un parti, c'eſt de trouver Monteſquieu abſurde, dangereux, ridicule même. L'homme d'eſprit ne balancera donc pas.

Il dira que M. de Monteſquieu, *Préſident à mortier dans un Parlement, n'a pas imaginé de Gouvernement plus parfait que ceux où les compagnies dominoient..... comme un gentilhomme Hottentot, qui compoſeroit un pareil eſprit ſur les rochers du Cap, mettroit auſſi au premier rang les Conſeils dont les membres accroupis en rond, chacun dans un trou, commencent leurs délibérations par ſe faire donner un camouflet de fumée de tabac.* Lett. ſur la Th. des loix, Avertiſſem. p. 8.

Qu'*il a choiſi le Gouvernement Anglois pour autoriſer ſes déclamations & ſon fanatiſme anti-oriental; que ſes livres ſont la monſtrueuſe liturgie de l'idole du Gouvernement Anglois*, &c. Lett. ſur la Th. des loix, p. 94.

Qu'*en parlant du Gouvernement Aſiatique, il a fait un ſacrifice*

aussi lâche qu'indiscret des droits de l'humanité. Ibid. p. 134.

Qu'*il a puisé presque tout son livre dans Bodin.* Ibid. p. 56.

Que *des trois définitions sur lesquelles porte toute la masse de l'esprit des loix, il n'y en a pas* une seule *qui soit soutenable en* une seule *de ses parties.* Ibid. p. 35.

Que *si le Président de Montesquieu étoit né Turc ou Persan, & qu'il eût voyagé en Europe, à son retour, il eût bien amusé ses compatriotes en leur parlant de nous.* Ibid.

Que *quand on lit les Chapitres de l'Esprit des loix qui ont pour titre de* l'esclavage. . . . . *on est bien surpris de n'y appercevoir que des plaisanteries. . . . . ou des réflexions si frivoles, que le le livre échappe de la main ; qu'on cherche avec étonnement, s'il n'y a pas eu quelque erreur dans l'impression ou dans la*

reliure. Th. des loix, tom. 2. p. 247.

Enfin, que *les principes du Préſident de Bordeaux, ne ſont que des mots auxquels il a enſuite accommodés les faits pour les ériger en axiomes.* Que *l'Eſprit des Loix eſt préciſément un roman politique, où l'on n'emploie preſque jamais des noms réels, que pour les placer à contre ſens.* Ibid. p. 28.

C'eſt ainſi que vous rabattrez le fanatiſme des admirateurs de Monteſquieu, & que *vous arrêterez les progrès des erreurs cruelles* où nous a plongés l'eſprit des Loix, & *dont nos deſcendans auroient à déplorer les funeſtes ſuites.* Lett. ſur la Th. p. 94.

VIII. M. d'Alembert eſt encore un de ces hommes contre leſquels il eſt bon de s'élever, pour ne pas céder aveuglément à l'opinion générale. En ſa qualité d'homme de

lettres, on le regarde comme un excellent Ecrivain, d'un goût sûr & délicat, d'une littérature choisie & piquante. Il passe pour un philosophe profond, & pour un des premiers Géometres de son siecle. On prétend aussi qu'il n'est pas moins estimable par son caractere moral & ses qualités sociales, que par ses grands talens. On cite sa droiture, sa simplicité, sa vie modeste, son éloignement de toute ambition, vertus dont il a donné des preuves fréquentes. Voilà une statue à renverser.

Après avoir prouvé, ainsi que nous l'avons vu plus haut, que le *nom* de feu M. l'Abbé de Caveyrac, *écrivain* RAISONNABLE, PHILOSOPHE, CŒUR COMPATISSANT, ESPRIT ECLAIRÉ, *a été* INJUSTEMENT *flétri*; dites qu'*un exemple* PRÉCISÉMENT *dans le genre contraire, est le nom de M. d'Alembert* INJUSTEMENT *honoré.*

Que *ce célebre M. d'Alembert écrit ſans goût en françois ; qu'il rend très-mal le latin, & que quand il a voulu parler des élémens de Géométrie, il a fait des fautes énormes ; qu'il choque les principes élémentaires tant de la Géométrie que du bon ſens* ..... que *ce Philoſophe admirable, cette lumiere des ſciences abſtraites, annonce ſérieuſement au Public, avec un jargon mathématique des choſes pour leſquelles il n'y a pas d'enfant qui ne ſe mit à rire au nez de ce grave Docteur ; qu'il ne faut pas fouiller bien loin pour trouver dans ſes ouvrages des exemples de ſes héréſies en géométrie ; qu'il s'en préſenteroit des milliers à une main qui les chercheroit* ..... *Qu'il n'y a point d'écolier du plus ignorant Arpenteur qui ne fût en état de réfuter toute ſa belle théorie ſur la meſure des angles ; & qu'enfin, il n'y a*

pas

pas un mot dans toutes ſes recherches ſur la clarté des définitions, qui ne fît rougir un apprentif, & qui ne ſoit le ſcandale de la géométrie ou du moins du Géometre. A quoi vous ajouterez : *En avez-vous aſſez, Meſſieurs ?* Rép. au Doct. mod. pag. 151 & ſuiv. Et ſans doute tous les lecteurs ſeront en cela de votre avis.

Nous paſſerons donc à la troiſieme eſpece de Paradoxe que nous ayons réſervée à définir ici. Nous l'appellerons *Paradoxe de contradiction*, dénomination qui a beſoin d'être expliquée.

Souvent de deux opinions oppoſées tant ſur les *choſes* que ſur les *perſonnes*, aucune n'a le mérite d'être un Paradoxe, ſoit à raiſon de la difficulté & de l'obſcurité de la matiere ; ſoit parce que ceux mêmes qui ſoutiennent l'une des

deux ; ne mettent pas un assez grand intérêt à la question, pour être rémués par une assertion contraire à la leur. Quelque parti qu'on prenne en ce cas, il n'y a pas moyen de frapper, d'être piquant, extraordinaire. Mais il reste une ressource qu'on nous saura gré sans doute d'avoir fait connoître ; & c'est de soutenir alternativement dans différens ouvrages, ou dans le même ouvrage les deux opinions à la fois. Le lecteur se trouve alors dans une incertitude qui le secoue, qui le sauve de la monotonie, le plus insupportable des défauts d'un livre. Le Paradoxe alors, n'est à proprement parler, ni dans l'une, ni dans l'autre des assertions ; il est, pour ainsi dire, entre toutes deux, & comme en l'air ; mais il n'en est pas moins intéressant, ni moins propre à attirer l'attention & l'admiration du Public. Donnons en

quelques exemples, toujours empruntés de M. L**.

I. C'eſt une queſtion débattue aujourd'hui avec beaucoup de chaleur, & dans laquelle deux partis nombreux ſe choquent, que celle de la liberté du commerce des grains. Ni l'une ni l'autre des deux opinions contraires ne peut ſembler un Paradoxe, puiſque l'une & l'autre ont un grand nombre de partiſans, & que quelque choſe qu'on en diſe, on ne fera jamais entiérement neuf. Mais il reſte un parti à prendre; c'eſt de les ſoutenir toutes deux alternativement. « Établiſſez donc qu'*avant Trajan, les Souverains de Rome attentifs plus par habitude que par néceſſité, à ménager la populace, ſemblotent lui ſacrifier tout le reſte de l'Empire; qu'ils voyoient ſans inquiétude la famine déſoler les Provinces, pourvu*

qu'elle ne s'étendît pas sur la Capitale ; qu'*ils favorisoient son approvisionnement par les violences les plus odieuses ;* qu'*ils avoient même établi des Compagnies qui en faisoient le commerce exclusif ;* que *les fruits de cette institution étoient, comme on devoit s'y attendre, un monopole non interrompu, des famines fréquentes, la disette & ensuite la stérilité, quand le laboureur découragé, refusoit de demander à la terre des productions destinées à enrichir d'autres mains que les siennes ;* que *le Gouvernement étonné de ces deux fléaux, en fertilisoit la cause en redoublant ses défenses & ses privileges.*

Que *Trajan, avant son adoption, avoit été plusieurs fois témoin & indigné de ces abus ;* qu'*il songea à les réformer dès qu'il en fut le maître ;* qu'*il conçut qu'en*

ce genre, LA LIBERTÉ LA PLUS ENTIERE, pouvoit ſeule aſſurer une abondance intariſſable ; qu'il briſa toutes les entraves dont l'avarice de la finance avoit accablé ce commerce ; qu'il caſſa tous les priviléges ; qu'il anéantit les Compagnies ; qu'il défendit que déſormais la denrée la plus utile fût aſſujettie au plus rude eſclavage ; qu'il voulut qu'elle fût AUSSI LIBRE QUE L'AIR ET L'EAU, puiſqu'elle étoit auſſi néceſſaire.

Que *cette ſage hardieſſe ne tarda pas à être récompenſée ; qu'une prompte expérience fit voir que ſa politique étoit auſſi éclairée, auſſi humaine que celle de ſes prédéceſſeurs étoit abſurde & cruelle.* Que *la plus fertile des provinces de l'Empire, l'Egypte, qu'on appelloit le grenier de l'Italie, eſſuya une ſéchereſſe qui cauſa, comme il arrive*

toujours dans ce pays, une ſtérilité générale. Qu'à peine s'en reſſentit-elle, & qu'il ne lui fallut, pour obtenir du ſecours, que le temps de faire ſavoir qu'elle en avoit beſoin.

Que *Rome, elle-même, qui juſques-là l'avoit épuiſée, devint ſa reſſource. Qu'elle verſa dans les ports d'Alexandrie, plus de bled, qu'elle n'en avoit tiré en d'autres temps. Que la diſette ſembla ne s'être annoncée que pour donner occaſion de montrer combien il étoit facile de s'en garantir. Que l'inquiétude fit place à la reconnoiſſance. Que les manœuvres des Monopoleurs qui avoient déja tendu leurs filets dans toute la Province, furent déconcertées. Que l'unique effet d'un mal ſi terrible, fut d'affliger ce petit nombre d'hommes barbares, qui, ſous une*

autre adminiſtration, en auroient profité.

Que *ce principe* SI ADMIRABLE ET SI UTILE, *fut cependant perdu pour les ſiecles poſtérieurs. Qu'on n'en a pas moins vu, ſur-tout en Europe, les Gouvernemens s'envelopper de leurs préjugés, ſe couvrir de barrieres contre l'abondance, & s'opiniâtrer à livrer, par des* PRÉCAUTIONS INSENSÉES, *la vie de leurs peuples, dans des mains qui ne connoiſſoient point d'autre valeur que celle de l'or. Qu'il n'y a pas deux cens ans que les* HOLLANDOIS, *& enſuite les* ANGLOIS *ont remis en évidence* CETTE LUMIERE *que Trajan avoit inutilement préſentée au genre humain.*

Que *nous-mêmes, nous ne l'avons adoptée qu'en tremblant. Que les ſoupçons, les défiances qui en ont ſi long-temps ſuſpendu l'effet, ſubſiſtent encore dans une grande*

partie de la Nation. Que *peut-être* EST-IL *A CRAINDRE que le premier revers occaſionné par le dérangement des ſaiſons, ou par le manege de ces eſprits qui trouvent leur joie dans les déſaſtres de leur patrie, le Miniſtere intimidé, ne rétracte le* BIEN QU'IL *A FAIT ; qu'il ſeroit* TRISTE *que cette démarche* INDISPENSABLE *fût démentie par la ſuite, & que des ſollicitations couvertes du prétexte ſpécieux de l'intérêt général, vinſſent à l'emporter ſur le* VÉRITABLE INTÉRÊT PUBLIC ; que *celui-ci demande que* LA PLUS PARFAITE INDÉPENDANCE DANS LE COMMERCE DES GRAINS, *ſoit à JAMAIS regardée comme* LE PREMIER RESSORT DE LA POLITIQUE, ET LE PLUS PRÉCIEUX PRIVILEGE DE LA SOCIÉTÉ. Hiſt. des Révol. Rom. t. 1, p. 130 & ſuiv.

Voilà les principes de la liberté

du commerce des grains, bien énoncés, bien établis; *de la liberté la plus entiere, de la plus parfaite indépendance dans le commerce des bleds;* ce principe déclaré *admirable & utile*, les précautions de la Police, appellées des *précautions insensées*, &c. Il nous reste à renverser toute cette théorie, & à en donner une toute contraire, pour trouver dans ce sujet un Paradoxe de contradiction.

Dites donc que *la liberté du commerce des grains célébrée avec de si grands cris de dessus les trétaux philosophiques, est un principe* ESSENTIELLEMENT *funeste;* que *c'est un libertinage politique, une frénésie marchande qui oublie son propre besoin pour ne s'occuper que de l'argent que peut rendre celui des autres, quand il est satisfait;* que *cette funeste & cruelle liberté ne brûle pas préciſément les épis; mais*

qu'elle les fait disparoître, sans qu'il nous en reste même la cendre qui fertiliseroit du moins nos terres.... Que la liberté indéfinie a des fruits empoisonnés, & n'en SAUROIT produire d'autres ; qu'elle est infiniment nuisible, que *c'est là SA PROPRIÉTÉ, & SON UNIQUE RÉSULTAT... que la loi qui rétablit le commerce des grains a fait mourir de faim, une infinité de malheureux*, & que *c'est un siphon avec lequel le commerce a sucé la substance des peuples.* Rép. aux doct. mod. 3e p^e^. p. 121 & suiv. & Lett. sur la Th. des I. pag. 70 & 71.

Ensuite vous traiterez *des bleds ex professo*, & vous établirez que *c'est JUSTEMENT que ceux qui s'en mêlent sont odieux ; que l'opinion qui flétrit les Marchands de bled, a pris son origine dans l'expérience & dans l'amour du bien public ;* que *tout homme qui fait des bleds un*

objet de ſpéculation, (c'eſt-à-dire, qui achete des bleds pour les revendre avec profit) *eſt* NÉCESSAIREMENT *un ennemi public* ... que *le peuple qui de l'inſulte, eſt toujours prêt à paſſer à des marques de colere encore plus violentes, ſe livre à un tranſport* EXCUSABLE *fondé ſur des conſéquences* TRÈS-JUSTES, *& ſur un principe* INCONTESTABLE... Que *l'Etre flétri du nom de négociant en bled, eſt un homme* AFFREUX, *un vampire dévorant qui ne ſe nourrit que de la ſubſtance des vivans, & qui ſouille le commerce par l'indigne abus qu'il en fait.* Rép. aux doct. mod. 3e. p^e. 115 & ſuiv.

Que *tous les ménagemens qu'on exige pour les négocians en bled, ſont une véritable foibleſſe, & que bien loin de leur donner du ſupport, un gouvernement éclairé, ne ſauroit leur inſpirer trop d'*EFFROI. Rép. aux doct. mod. 3e p^e. pag. 70.

Que *tout être vivant à un droit à exiger des alimens...* (des Marchands de bled seulement) ; que *ses dents & son estomac sont sa patente* : que *dès que la conservation des hommes court le moindre risque, la Police doit chercher le bled où il est, & par-tout où il est* ; que *le propriétaire n'en est plus alors que* LE GARDIEN ... Qu'*on ne viole en sa personne que le privilege de la cupidité, en lui enlevant ses grains.* Rép. aux doct. mod. p. 47 & suiv. jusqu'à la page 68.

Que *l'excessif besoin est toujours la justification d'un larçin qui ne porte que sur les objets propres à servir de nourriture* pour un particulier, & que *ce qui est permis à chaque particulier ne peut être défendu à tout un peuple.* Rép. aux doct. mod. 3.e p.e p. 54.

Après avoir ainsi justifié les violences du peuple, le pillage des

voitures, l'enfoncement des magasins, & tous les excès auxquels s'emporte une populace aveugle, qui meurtrit le sein qui la nourrit, en décourageant l'agriculture, & qui effraie & repousse le commerce qui venoit pourvoir à ses besoins : vous vous adresserez aux Magistrats eux-mêmes, pour leur faire partager & soutenir les mouvemens populaires, & vous leur direz d'un ton d'enthousiaste ; *Marchez, Peres du Peuple, Protecteurs du pauvre, combattez l'avarice des Négocians en grains*, qui gagnent sur ce qu'ils ont acheté avec des risques, & conservé avec des frais : *Arrachez au monstre sa proie ; ne soyez pas émus de ses hurlemens, & soyez tranquilles sur la légitimité de votre* EXPÉDITION. Rép. aux doct. mod. 3e p^e. p. 70.

Si l'on vous objecte, 1°. que cette administration *blesse la pro-*

priété. 2°. *Qu'elle décourage la production,* parce que le Laboureur ne ſemera qu'autant qu'il ſera sûr de diſpoſer de ſa récolte à ſon gré, *& le commerce* qui en conſervant les grains, peut ſeul fournir aux mauvaiſes années, l'excédent des bonnes, & aux lieux qui en manquent, le ſuperflu de ceux qui en ont trop.

Vous répondrez à la premiere objection que *la propriété du maître de quelques ſacs de grains, n'eſt qu'*UNE PROPRIÉTÉ PARTIELLE. A la ſeconde, que *le laboureur en embraſſant cette profeſſion, a ſu à quoi il s'engageoit; qu'il ſait qu'il n'a qu'un* DEMI-DROIT *ſur le bled qu'il fait croître;* qu'*après tout ſon droit ne ſauroit être plus ſacré que celui du propriétaire dont il tient la place.* Qu'enfin ſa profeſſion *lui procure des avantages qui balancent cet inconvénient, dans la ſimplicité*

de ſes mœurs, dans la tranquillité de ſa vie, & dans une véritable abondance qui en fait le charme ; que d'ailleurs, les Marchands qui ont employé leur argent à amaſſer & conſerver les grains, *ſont des oppreſſeurs déteſtables, des calculateurs dont les ſupputations ont la miſere du peuple pour baſe, & ſon déſeſpoir pour objet, & qu'il eſt juſte d'aller fouiller dans leurs tannieres myſtérieuſes, où l'avarice, comme les animaux carnaciers, dont elle a les mœurs & l'allure, s'eſt dérobée avec ſon butin.*, &c. Rép. aux doct. mod. pag. 67.

Cependant comme les *expéditions* des *Peres du Peuple* contre les Cultivateurs qui font croître le bled, & contre les Marchands qui le conſervent, pourroient réduire bien vîte à rien la ſubſiſtance du peuple, ſi chaque Cultivateur & chaque Marchand devoit s'attendre après

la récolte à voir arriver les *Peres du Peuple*, & le *Peuple* pour forcer leurs greniers; avertiſſez ſagement que ces *expéditions* ſi ſalutaires *ne ſont qu'un remede, & qu'elles ne ſauroient être un état conſtant, un régime habituel, & qu'il faudra trouver un procédé qui en épargne l'uſage, ou du moins qui les rendent rares.* Ibid. p. 70.

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer à nos lecteurs, combien toute cette adminiſtration du commerce des bleds eſt contraire à celle dont M. L**. a tout-à-l'heure fait un ſi grand mérite à Trajan. Nous obſerverons ſeulement que dans le développement du ſecond ſyſtême, M. L**. a non-ſeulement le mérite de ſoutenir un Paradoxe très-brillant, mais encore celui de le défendre par des raiſons qui ſont autant de Paradoxes. C'eſt le Paradoxe dans le Paradoxe *Imperium in*

imperio, & j'avoue qu'en ce genre, je ne connois rien qu'on puiſſe mettre à côté de ce beau morceau.

Outre ce Paradoxe de contradiction général, & qui embraſſe; pour ainſi dire, toute la queſtion, cette matiere intéreſſante peut vous en fournir beaucoup d'autres non moins neufs, & non moins piquans. Je me contenterai de vous en indiquer quelques-uns.

Un des points ſur leſquels on diſpute avec le plus de vivacité, eſt l'influence que peut avoir ſur l'état du journalier qui ne vit que de ſalaires, le hauſſement du prix du pain qui paroît devoir ſuivre de la liberté; tandis que les ſalaires ne hauſſent pas, ce ſemble, dans la même proportion, ou au moins dans le même temps. Ce n'eſt pas ici le lieu de diſcuter cette queſtion : nous ne ferions que répéter ce qu'on trouve dans beaucoup.

d'écrits ; mais ce qu'on ne trouvera dans aucun des ouvrages qui ont paru ſur cette matiere, excepté ceux de M. L**, ce ſont les deux opinions contraires que *les ſalaires hauſſent*, & que *les ſalaires ne hauſſent pas.*

Dites donc d'abord *qu'importent les impôts à ce grand nombre qui n'a pour vivre que ſes bras, que ſon travail journalier pour reſſource. Il eſt* (le prix du travail journalier), *toujours proportionné au prix des choſes qui ſe conſomment. Si dans un pays où le pain vaut 2 ſols la livre, un ouvrier gagne 20 ſols par jour, il en gagnera 40 dans celui où une taxe forcera de payer le pain 4 ſols. Le prix de la main-d'œuvre ſe proportionne toujours à celui des denrées comeſtibles, & s'augmente en même-temps que les impôts qui le renchériſſent.* Canaux. navig. p. 163.

Mais après cette assertion faite en 1769, imprimés en 1771, que *la journée des manœuvres n'est pas augmentée depuis quinze ans* .... que *la main-d'œuvre est restée au même taux, malgré l'augmentation des denrées.* Rép. aux Doct. Mod. 3e p^e^. p. 102 & 103. Que *les salaires se sont soutenus dans une immobilité meurtriere*, p. 106: que *ce qu'il y a de terrible est que le journalier, pressé par le besoin, s'est vendu encore à meilleur marché*; que *les despotes momentanés qu'il conjuroit en pleurant d'accepter ses services, lui ont tâté le poulx afin de s'assurer de ce qu'il lui restoit de force pour régler sur sa défaillance la rétribution qu'ils lui offroient & pour lui donner bien moins de quoi prolonger sa vie, que de quoi retarder sa mort.* Ibid. p. 108.

Allez même jusqu'à dire : *non, il n'est pas vrai que les salaires de*

l'indigent ſoient hauſſés du tout. Voilà un fait certain ſur lequel je porte le défi le plus précis ; non-ſeulement cette augmentation n'A PAS EU lieu, mais elle n'AURA PAS lieu, mais elle NE PEUT AVOIR lieu. Journ. polit. n°. 6.

Mais voici dans la même queſtion une idée, s'il eſt poſſible, encore plus neuve. Je ſuppoſe que vous ayez établi en cent manieres la légitimité des meſures vigoureuſes que vous voulez que la police prenne pour pourvoir à la ſubſiſtance du peuple, quand la diſette & la cherté ſe font ſentir ; que vous ayez prouvé que les beſoins du peuple ſont un motif ſuffiſant pour l'autorité de violer les droits de la propriété ; qu'en ce cas, c'eſt *au maintien de la ſociété qu'on ſacrifie la loi fondamentale de la ſociété.* Rép. aux Doct. Mod. 3e. p^e^. p. 65. que vous ayez exhorté les Magiſ-

trats, en qualité de *peres du peuples* & de *protecteurs du pauvre*, *à fouiller dans les tannieres* des marchands de bled, ſans doute, pour ſervir utilement les pauvres & le peuple ; ſuppoſé, dis-je, que vous ayez établi cette doctrine, il faudra que vous avanciez dans le même ouvrage & à quelques pages de vos premieres aſſertions, que ces meſures de la police que vous regardez comme indiſpenſables, rendent la diſette *plus cruelle qu'auparavant.*

Dites donc qu'*on a vu quelquefois la police prendre ſur elle de faire enfoncer les magaſins, & de remplir les marchés aux dépens des propriétaires ; mais* que *cette abondance forcée, au lieu de guérir le mal ne fait que l'augmenter.* Que *les monopoleurs rachettent à bon marché le bled qu'on vend malgré eux ;* que *le peuple n'y gagne qu'un inſtant de*

ſoulagement, & que *les murmures qu'excitent les violences, ainſi que les meſures que prennent les monopoleurs pour ſe mieux cacher, rendent enſuite la diſette* PLUS DURE ET PLUS CONSTANTE. Rép. aux Doct. Mod. Ibid.

C'en eſt aſſez ſur ce ſujet. M. L** annonce dans ſon journal qu'il prépare un nouvel ouvrage contre la liberté du commerce des grains. On dit que c'eſt une partie de la *réponſe aux docteurs modernes* avec un nouveau titre. Nous en deſirons bien ſincérement la publication pour l'inſtruction de nos éleves, & nous paſſerons à d'autres ſujets.

II. Un Avocat au Parlement, traitant de la conſtitution de notre Monarchie, peut bien avoir un avis ſur cette matiere, & même deux avis oppoſés.

Ainſi, ſi en 1766, (les époques ſont importantes à remarquer) en

parlant du gouvernement de Rome ſous Auguſte, il avoit dit que *les abus horribles & le comble du deſpotiſme, vinrent de ce que ce Prince mit le Sénat hors d'état de s'oppoſer à lui, & de ce qu'il n'y eut aucun* CORPS INTERMÉDIAIRE *entre les peuples & le Prince, pour ſoutenir le droit des uns & conſtater le pouvoir de l'autre en y mettant de juſtes bornes.* Hiſt. des Révol. Rom. t. 1, p. 17.

Il pourroit ſoutenir en 1770 & 1771 que *ce n'eſt que dans les marais ſeptentrionaux que ſont éclos les* CORPS INTERMÉDIAIRES, *fantômes qu'il eſt facile de revêtir d'une apparence impoſante, mais qui ſont les véritables ennemis du peuple & les cautions de ſon eſclavage... qui deſtinés à ſervir de canal aux cris du peuple pour les porter au trône, ne ſont qu'un tuyau long & ſourd qui les abſorbe... qui ne ſont ja-*

mais occuppés que de leurs intérêts & de leurs privileges, & qui, quand leurs demandes & leurs uſurpations éprouvent de la réſiſtance, ſe ſervent, pour les ſoutenir, du peuple même qui en eſt la premiere victime. Rép. aux Doct. Mod. p. 258.

III. Nos loix & nos coutumes peuvent encore fournir à un habile Juriſconſulte un autre ſujet d'un Paradoxe de contradiction.

Selon beaucoup de perſonnes éclairées, elles ſe reſſentent de la barbarie & de l'ignorance des premiers âges de la Monarchie. Vous entendrez faire cet aveu à des Magiſtrats inſtruits, qui veillent au dépôt de ces mêmes loix. Des publiciſtes ſenſés rapprochant notre juriſprudence criminelle de celle de la nation Angloiſe, donnent la préférence à celle-ci. D'un autre côté, un reſpect bien ou mal entendu pour des loix établies

un,

un patriotiſme bien ou mal guidé déterminent d'autres hommes inſtruits & de bonne-foi à ſe faire les apologiſtes de ces mêmes inſtitutions, parce qu'elles ſont anciennes, parce qu'elles ſont nationales, & à blâmer les loix & les coutumes étrangeres. A ne ſoutenir que l'une ou l'autre de ces opinions, il n'y a pas grand avantage pour un écrivain; mais en les réuniſſant toutes deux, vous ne manquerez pas d'intéreſſer ou du moins d'embarraſſer vos lecteurs.

Si donc vous avez à combattre ceux que vous appellez *philoſophes*, & que vous leur entendiez dire que les loix de la Grande-Bretagne ſont ſages & douces: repliquez courageuſement, que *c'eſt-là le langage des philoſophiſtes qui veulent déprimer nos loix, & qui citent quelques lambeaux des coutumes Angloiſes, viennent* ARMÉS

DE CE FUMIER INFECT *insulter impudemment les usages de leur patrie.* Lett. sur la Th. des loix, p. 120.

Allez plus loin en disputant contre les économistes qui se sont permis de soumettre quelques loix de police à l'examen. Dites que *les législateurs sont des Dieux pour la société;* Que lorsqu'*une loi est une fois élevée sur le piédestal qui l'expose à la vénération publique, c'est un objet de culte dont il ne peut plus être permis d'approcher qu'à genoux.* Que *si elle est susceptible de quelque réforme, la main seule qui lui a donné l'existence a droit d'y porter le ciseau*, &c. Journ. de Politique.

Mais que ces maximes établies par vous-même ne vous empêchent pas de parler ailleurs avec le plus profond mépris de nos coutumes & de nos loix, & lorsque vous voudrez vanter les administrations

Orientales, dites avec la même intrépidité : Que *nos coutumes & nos loix ſont des barbaries conſacrées, des monumens honteux des ſiecles ſauvages où nous étions au deſſous des loups ; que notre juſtice diſtributive eſt infectée de mille uſages meurtriers ; que notre droit public & national fourmille d'ordonnances monſtrueuſes qui donnent l'encouragement à la fraude & un ſignal horrible d'injuſtice & de déprédation ; qu'on y met le vol au rang des titres, & le larcin au nombre des moyens d'acquérir*, &c. &c. &c. Lett. ſur la Th. des l. p. 68, 70 & ſuivant. *E ſempre bene.*

IV. Les avantages & les inconvéniens de la liberté de la preſſe partagent de même les ſentimens ; vous pourrez donc tirer encore de-là le Paradoxe de contradiction.

Ainſi, en vous efforçant de juſtifier la morale & les ouvrages des

Jéſuites : dites, « qu'*il y a une grande*
» *mépriſe dans l'idée qu'on a de l'ef-*
» *fet que produiſent les livres, &*
» *dans la crainte qu'inſpirent aux*
» *politiques des auteurs imprimés ;*
» que *les livres* QUELS QU'ILS SOIENT
» *n'agiſſent gueres ſur les ſentimens*
» *des hommes en général ;* que *les*
» *plus redoutables fanatiques au-*
» *roient certainement été bien inno-*
» *cens, s'ils n'avoient confié leurs*
» *délires qu'au papier.* Que *ce n'eſt*
» JAMAIS *avec des* in-folio *qu'on a*
» *formé des ſectes & exécuté des*
» *meurtres.* Qu'*il faut laiſſer écrire*
» *& empêcher de parler, & que les*
» *Etats ſeront toujours tranquilles.*
» Que *c'eſt-là peut-être la maxime la*
» PLUS INCONTESTABLE *de la politi-*
» *que & une de celles dont il ſeroit à*
» *ſouhaiter que les perſonnes appel-*
» *lées au gouvernement des Empires*
» *fuſſent bien pénétrées* ». Hiſt.
des Jéſ. t. 1, p. 189 & 215. R. Imp.

Mais quand vous aurez ainſi prouvé que les livres, *quels qu'ils ſoient*, ne ſauroient être dangereux, & que vous ſerez aux priſes avec ceux que vous appellez Philoſophes, Encyclopédiſtes & Economiſtes, établiſſez des maximes toutes contraires.

Dites que *les ouvrages de Monteſquieu ont produit au moral, le même effet que les découvertes de Chriſtophe Colomb au phyſique; qu'ils ont augmenté nos richeſſes & nos malheurs, & que nos triſtes contrées en ſentiront long-temps la pernicieuſe influence.* Réponſe aux Doct. modernes. Que *la fermentation donnée aux eſprits par le levain encyclopédique, & les écrits qu'elle a produits, ont corrompu les mœurs, relâché tous les liens de la ſociété, introduit la dépravation & la miſere, l'eſprit de deſpotiſme, celui de ré-*

volte & la haine du pouvoir, & nous ont mis à la veille des querelles, des ſentimens, & peut-être des combats du ſeizieme ſiecle. Rép. aux Doct. mod. p. 12.

V. Il y a enfin des Paradoxes de contradiction entre la conduite & les écrits qui peuvent rehauſſer beaucoup le caractere d'un homme ſur qui les yeux du public ſont déja attachés.

Par exemple, ſi un homme de Lettres avoit avancé que *c'eſt une fureur ridicule & inutile d'écrire ſur des objets économiques, un enthouſiaſme puérile, une frénéſie, un délire qui produit des effets durables & très-dangereux, qui fait naître des plaintes & des déclamations qui ne peuvent pas plus maîtriſer la marche des adminiſtrations, qu'un vent d'air inſenſible ne peut donner l'impulſion aux aîles d'un moulin, & que les cris des grenouilles d'un ma-*

rais, écrasées par les taureaux qui y bondissent, ne peuvent mettre fin aux courses meurtrières de ces superbes animaux. Can. nav. p. 157, 158. Si, dis-je, un Ecrivain avoit annoncé cette opinion sur le compte des Ecrivains en économie politique, il doit se faire, *comme l'un d'entre eux*, & écrire sur les manufactures, sur les canaux, sur l'esclavage & la liberté, sur les formes des Gouvernemens, sur la population, sur le bled & le pain, enfin sur tous les objets économiques.

De même, si un Auteur avoit écrit que les Journalistes de leur métier, sont des *insectes*, des *puces*, des *cirons périodiques*; Lett. sur la Th. des loix, p. 149. que *leur métier leur donne, avec les animaux carnaciers, une grande ressemblance.* Lett. sur la Th. des loix. Que *ce sont des embrions, qui, loin d'avoir*

la hardieſſe de prétendre primer parmi les gens de lettres, devroient s'honorer d'être comptés au dernier rang parmi eux. Lett. ſur la Th. des loix, p. 149. *Formant le dernier ordre de la Littérature; ayant leur franc-injurier, & le pouvoir de renouveller leurs brocards à chaque lune; gagiſtes des Libraires, ſpadaſſins littéraires* par état, *faiſeurs d'extraits à tant la feuille, & à qui on ne peut prouver qu'ils ont tort, qu'en ſe rendant auſſi mépriſables qu'eux.* Rép. aux Doct. mod. Avert. p. 5 & ſuiv. Si, dis-je, un Auteur avoit affiché ainſi ſon mépris pour le métier de Journaliſte en 1770, il faut qu'en 1774, il ſe faſſe lui-même *Journaliſte, faiſeur d'extraits à tant la feuille, gagiſte d'un Libraire;* qu'il ambitionne les prérogatives *de ce dernier ordre de la Littérature,* qu'il acquiere *ſon franc-injurier,* qu'il s'érige *en ſpadaſſin*

littéraire dans un *Journal de Politique & de Littérature, contenant les principaux événemens de l'Europe, & les nouvelles de la république des Lettres. A Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins.* 1774.

S'élever avec emportement contre un Poëte Philosophe, qui décrit en beaux vers les malheurs qu'entraîne la corvée ; l'accuser pour cela de sédition, & employer ensuite, à peindre la situation des habitans de la campagne, la plus violente déclamation, c'est encore un Paradoxe de contradiction, auquel vous ferez fort bien de vous abandonner.

Vous direz donc d'abord, que la description pathétique des corvées, faites par l'Auteur du Poëme des Saisons, est *indécente, fausse & dangereuse ; que de pareilles déclamations sont un signal de soulevement ; que, sous prétexte de ré-*

*vendiquer la liberté, on y prêche la révolte, & qu'on n'eſt pas aſſez en garde contre cette effervescence déplacée, qui mene à dire des choſes qu'*IL FAUDROIT CACHER, *quand elles ſeroient vraies.* Lett. ſur la Th. p. 167.

Et deux pages auparavant, & juſques dans la même page, vous direz que ce n'eſt que *chez les Turcs & les Perſans que les payſans ſont des hommes.... Que des lievres & des perdrix privilégiés, ne viennent pas ronger le fruit de leurs travaux; qu'ils n'ont pas la crainte aviliſſante de finir leurs jours aux galeres, s'ils manquent de reſpect à ces voleurs ſacrés, emblêmes vivans de tant de pillards* NON MOINS PROTÉGÉS, *qui dévorent, en d'autres genres, le travail d'autrui; mais qué chez nous, grands Dieux, chez nous!...* Vous apoſtropherez enſuite ces mêmes payſans (qu'on peut exciter à la ré-

volte, pourvu que ce ne ſoit pas en vers.) *Infortunés*, leur direz-vous, *malheureux, qui mangez une cendre détrempée de vos larmes, vous dont la miſere a flétri la naiſſance, dont le déſeſpoir aſſiege tous les momens, dont la vie n'eſt qu'une mort prolongée, & qui ne pouvez prétendre au repos qu'en ceſſant d'exiſter.* &c. &c. Car quoique cette proſe ſoit trop emphatique pour allumer une ſédition, vous aurez toujours eu le plaiſir de vous livrer vous-même à une déclamation, en accuſant M. de S. L.** de déclamation, & d'exciter, autant qu'il eſt en vous, la révolte, en diſant & exagérant ces mêmes choſes que vous prétendez qu'*il faudroit cacher, quand elles ſeroient vraies.* Ibid. p. 165. & ſuiv.

Nous ne recueillerons pas un plus grand nombre d'exemples du paradoxe de contradiction entre

la conduite & les écrits, pour ne pas tomber dans la morale, & ne pas nous écarter de notre but, qui n'eſt que de donner un traité de Rhétorique.

Terminons cet article en faiſant obſerver un grand avantage du Paradoxe de contradiction. De deux opinions contraires que vous ſoutenez ainſi, il eſt difficile qu'il n'y en ait pas une des deux qui déplaiſe ou qui paroiſſe abſurde à beaucoup de gens. Vous ne pouvez manquer d'être attaqué par l'un ou par l'autre côté. Le Paradoxe de contradiction vous ménage une défenſe excellente ; c'eſt ce qu'on va comprendre par quelques exemples.

Suppoſons que vous veuillez dire du bien de Tibere, & du mal de Titus : ſi vous ſavez vous ménager les reſſources que peut fournir la contradiction, vous ne manquerez pas en quelqu'autre endroit

de blâmer Tibere, & de louer Titus, & lorſqu'on vous reprochera vos éloges & vos ſatyres, vous direz que *ces reproches ſont une preuve de la légérete avec laquelle on juge un ouvrage & un Auteur.* Lett. ſur la Th. p. 237. que vous avez dit de Tibere qu'*on lui reprocha toujours une humeur ſombre, & un penchant à la diſſimulation qui s'allie* RAREMENT *avec la vertu, & qui couvre preſque toujours de grands vices*, & *que*, pendant la partie de ſon regne, qui ſuivit la cataſtrophe de Séjan, *Rome eut à gémir ſur des ſcenes déshonorantes, ou à pleurer ſur des ſcenes cruelles; qu'il fut cruel par goût, & crapuleux par choix*, &c. Lett. ſur la Th. des loix, p. 141 & ſuiv.

Quant à Titus, vous ferez remarquer que vous avez dit, qu'*il a mérité d'être le modele des Souverains bienfaiſans, & que des regnes*

dération dans les disputes littéraires ; que la justesse des idées, & l'exactitude des raisonnemens ; enfin, que la connoissance approfondie des matieres qu'on entreprend de traiter, ou du moins de leurs principes les plus généraux & les mieux établis. Au contraire, l'incorrection, & même le mépris des loix de la Grammaire, qui donnent au style l'air de la facilité ; l'amas confus des métaphores & leur incohérence, qui amusent l'attention du lecteur ; une vivacité soutenue dans la dispute, dût-elle passer jusqu'à la violence & aux injures, qui cessent d'être blâmables quand celui qui les emploie a raison ; le mépris des loix pédantesques de la Logique commune ; enfin le soin d'éviter la minutieuse exactitude, & la sécheresse du savoir, &c. Tous ces moyens employés avec art, doivent seconder le Paradoxe, & en augmenter l'effet.

I. Parlons d'abord du ſtyle. Tout le monde ſait que la métaphore en eſt le plus grand ornement. Selon Démétrius de Phalere *de Elocutione*, « il faut ſur-tout faire uſage » des métaphores, parce que c'eſt » cette figure qui donne au diſcours » du charme & de la grandeur; mais » il ne faut pas les multiplier trop, » ni les tirer de trop loin, & les em» pruntер d'objets qui n'ont pas d'a» nalogie avec celui que vous vou» lez peindre, parce qu'au lieu d'un » diſcours, vous écririez alors un » dityrambe ». * C'eſt-à-dire, ſelon l'interprétation du ſavant Faber, au mot *Dityrambus*, « un genre » de compoſition, où l'inven-

* *Primùm, igitur, metaphoris utendum eſt, hæ namque maximè & voluptatem adportant orationi & amplitudinem; non tamen crebris, quia tunc dityrambum pro oratione ſcribèremus; neque quidem longè tranſlatis, ſed quæ ſuâ ſponte vel ex re ſimili ſe transferenda præbent.* Dem. Phal. de Elocutione. Trad. de Glaſgow.

» tion, la diction & le nombre » s'écartent beaucoup des loix de » la raiſon, & préſentent, ſous » une ſorte d'enflure, une audace » & une licence ſans bornes; de » ſorte qu'il a l'air d'être compoſé » par un homme ivre ». *

Ces préceptes, auxquels ſe ſont conformés tous les bons Ecrivains, ſont utiles ſans doute, mais avec les reſtrictions que le Rhéteur y met lui-même, c'eſt-à-dire, pour l'Orateur ou l'Ecrivain qui ne veut pas faire un Dityrambe. Par la même raiſon, ſi vous voulez vous livrer à ce genre de compoſition, ou au Pararadoxe qui nous paroît

---

* *Erat autem* (Dityrambus) *carminis genus ita compoſitum ut inventione, dictione & numeris à caſtigatâ ratione abirent longiùs, & miram licentiam audaciamque cum tumore quodam referret, ut non tàm à ſanis & ſobriis quam concitatis furore bachico videretur ſcriptum.* Fab. Theſ. Erud. Scolaſt. Verbo, *Dytirambus.*

avoir une analogie si marquée, ou pour mieux dire, une ressemblance si grande avec le Dityrambe, vous employerez les métaphores avec la plus grande profusion. Vous en mettrez dans deux volumes *in*-12. quatre mille trois cens soixante-dix-neuf, ainsi que prétend les avoir comptées l'Auteur des Ephémérides, dans les deux volumes de la *Théorie des Loix*.

Vous les tirerez de tous les objets de la nature des *Catins*, des *cercles*, des *vernis*, des *mariages*, du *lit nuptial*, des *ampoules*, des *cirons*, des *mites*, des *cages*, de la *ferraille*, des *vieux chapeaux*, des *feux d'artifice*, du *fumier*, du *mercure*, de la *farine*, des *meules*, de la *pâte*, des *serpens*, des *dogues*, des *cochons*, des *loupes*, de la *peste*, de la *v*.... &c. &c. Enfin & en un mot, vous imiterez M. L**.

Vous direz donc avec M. L** ;

que *la raiſon eſt une maîtreſſe perfide, dont les faveurs ſont empoiſonnées.* Hiſt. Imp. des Jéſuites. Préfac.

Que *la vérité eſt votre maîtreſſe chérie, quoiqu'elle reſſemble un peu aux Catins, & que ſon commerce ne rapporte ni honneur ni profit.* Lett. ſur la Th. p. 145.

Et comme *il eſt ridicule de rougir du nom d'une maladie dont les exemples ſont ſi communs.* Rép. aux Doct. mod. T. 1er, p. 87, & que les comparaiſons tirées d'un ſujet familier, peuvent éclaircir beaucoup les queſtions les plus importantes; vous direz que *les variations dans le prix du pain, ſont une vérole politique* (en toutes lettres) *qui ronge l'état dans toutes ſes parties nobles*, & que *les approviſionnemens d'ordonnance ſont le mercure ſecourable qui peut la guérir; mais qu'avant de l'employer, il faut le*

modifier par une manipulation très-aisée ; que si on le donne crud il fera enfler le malade. Lett. sur la Th.

S'il est question de décrire les diverses formes de gouvernement, ou plutôt pour brouiller les idées qu'en a données Montesquieu, vous pourrez dire que *la Démocratie la plus libre, & la Monarchie la plus absolue sont les deux* EXTRÊMITÉS *D'UN* CERCLE ; que *le gouvernement parcourt plus ou moins rapidement le nombre infini de degrés qui séparent ces extrémités du cercle ; & que l'instant où il s'écarte de la ligne circulaire, tracée dans tous ses points, à une distance égale du centre essentiel, fondamental des sociétés ; cet instant produit le despotisme.* Lett. sur la Th. des loix, p. 39. Car quoiqu'un cercle n'ait pas d'extrêmités, qu'on ne puisse entendre ce que c'est qu'un *centre essentiel & fondamental*, & que cette métaphore

ou comparaiſon ne préſente aucune idée à l'eſprit, elle préparera merveilleuſement vos lecteurs à ce que vous voulez leur dire de la nature des gouvernemens.

Vous direz encore que *la violence eſt la tige des gouvernemens*; que *le fruit qui en ſort eſt la ſociété*; que *la raiſon cauſe dans l'empire une chaleur ſecrete, qui en accélere la maturité*; que *celle-ci* (la maturité) *eſt un gouvernement modéré*; que *les arts en colorent la ſurface*; *mais qu'à l'inſtant où ce vernis trompeur a reçu ſa perfection, & tandis qu'il paroît jetter le plus grand éclat, les fibres en deſſous* (de ce vernis) *ſe relâchent, & qu'au premier coup de vent le fruit ſe détache & vient ſe briſer contre les racines qui l'ont fait naître.* Lett. ſur la Th. des l. p. 42.

Si vous voulez prouver que l'eſclavage perſonnel pour cauſe d'inſolvabilité étoit beaucoup plus rai-

sonnable & plus utile que l'empri-
sonnement pour dettes, vous direz
que *la loi qui prononçoit l'eſclavage*
perſonnel eſt une opération hardie
des peuples, qui, coupant dans le
vif, ne mettent à l'inſolvabilité
d'autre appareil que la ſervitude;
que c'eſt un caustique brûlant qui
conſume & détruit tout ce qu'il tou-
che; mais qu'il ne touche que des
chairs mortes, ou tout au plus que
des excreſcences fongueuſes, qui pé-
riroient bientôt d'elles-mêmes, après
avoir abſorbé l'embonpoint des par-
ties voiſines; qu'un débiteur inſol-
vable empriſonné *eſt une loupe in-*
commode, qui s'approprie la ſubſ-
tance des membres ſains, & qui les
deſſeche ſans aucune utilité pour le
politique; que *ſon empriſonnement*
eſt un palliatif inefficace, qui le
garantit ſeulement des accidens ex-
térieurs, & lui donne lieu de ronger
fort à l'aiſe, ſous les linges dont on

l'enveloppe, le ſuc vivifiant qui devroit être réſervé aux muſcles agiſſans. Th. des l. t. 2, p. 412.

Si M. de Monteſquieu, parlant de la ſervitude des femmes en Orient, dit en paſſant & en deux mots, qu'elle eſt une ſuite de la polygamie, *parce qu'un débiteur inſolvable cherche à ſe mettre à couvert des pourſuites de ſes créanciers.* Vous combattrez cette raiſon, en ſuivant longuement la même plaiſanterie, & vous direz que *les hiſtoires anciennes & modernes ſont remplies de créancieres aſſez indulgentes, aſſez déſintéreſſées, non ſeulement pour accorder du temps à leurs débiteurs, pour faire, même gratuitement, le tranſport de la dette en d'autres mains; & que, dans une nation bien conſtituée, elles ſeront toujours aſſez généreuſes, ſinon pour renoncer entiérement à leur titre primitif, au moins pour*

pour voir ſans peine réduire les intérêts. Que *le débiteur toujours maître de fixer le terme des paiemens, ne craindra jamais de ſe voir réduit à l'inſolvabilité;* que *d'une part, il conſultera ſes fonds, avant que de contracter de nouveaux engagemens;* & que *de l'autre, trouvant toujours des créancieres de facile compoſition, il n'aura pas beſoin de prendre des précautions pour ſe garantir de leurs pourſuites.* Th. des loix, Liv. 1er, p. 147.

Enfin, car il faut nous borner dans le grand nombre d'exemples que nous pourrions tirer des Œuvres de M. L**, ſi vous parlez du projet de retenir la Somme dans ſon lit, pour qu'elle ne s'éloigne pas de Saint-Valery, vous direz qu'*on veut la contraindre de jurer une fidélité conſtante à cet infortuné S. Valery, pour qui elle n'a que de l'averſion;* mais que *ces nœuds formés*

ſous de malheureux auſpices, & contre les loix de la nature, ne ſauroient être ni ſolides, ni durables; que *le Gouvernement doit bien peſer les intérêts des deux parties, avant que de les autoriſer,* & que *de ce mariage inégal il ſuivroit bientôt une ſéparation funeſte;* que *l'époux reſteroit toujours perché ſur ſa roche inabordable;* que *l'épouſe fuiroit, avec horreur, ſon nouveau lit nuptial,* & que *l'on en feroit, au bout du compte, pour les frais de noce.* Can. nav. p. 122.

Ce ſtyle figuré vous ſera ſur-tout d'un grand avantage en attaquant vos adverſaires, & ne manquera pas de les rendre bien ridicules. Vous direz donc que *vos critiques ſont de jolis patriotes, qui ſifflent avec grace dans les cages verniſſées, que notre ſiecle nomme des appartemens.* Can. navig. p. 226. Qu'UNE MAIN *rivale a cru devoir vous honorer*

de ſa HAINE. Rép. aux D. m. p. 26. Que *la fermentation donnée aux eſprits, par le levain encyclopédique, à produit une effervescence Anglicane.* Que *juſqu'à l'*EXPLOSION *du gros Dictionnaire, la* PASTE *n'étoit pas encore à ſon point;* mais que *des* FEUILLETS *de cette* MASSE *énorme, on a vu ſortir une foule de petits Philoſophes;* &c. Ibid. p. 11. Que ſi vous vous êtes fait des ennemis nombreux, *c'eſt parce que vous n'avez point donné à vos nouveautés le vernis encyclopédique, ce paſſe-port de ferrailles reblanchies, avec leſquelles tant de crieurs de vieux chapeaux philoſophiques nous étourdiſſent.* Et que *M. d'Alembert peut s'imaginer comment vous appréciez tous les petits feux d'artifice éphémeres ſortis de la groſſe maſſe de l'Encyclopédie, & de l'Eſprit des Loix.* Lett. à M. d'Alemb.

Que ceux qui louent la Juriſpru-

dence criminelle Angloise, *ſont des philoſophiſtes* ARMÉS *du* FUMIER *infect des Coutumes Angloiſes.* Lett. ſur la Th. des l. t. 2, p. 120.

Que *vos critiques ſont de petits Salmonées, qui contrefont la foudre de Jupiter avec des fuſées ridicules.* Et qui *prétendent avoir* PULVÉRISÉ *& anéanti une* FLAMME *incommode qui leur bleſſe les yeux.* Rép. aux Dod. mod. T. 1, p. 58. Que *les Apothicaires & les Chymiſtes qui ont pris le mercure littéraire à bail, n'en tireront rien qu'un ſublimé très-âcre & très-corroſif, contre lequel les gens de Lettres ſe ſouleveront tôt ou tard.* Rép. aux Doct. mod. p. 29. Que *les Œconomiſtes, d'une main toute blanche de leur pâte & de leur mouture, ont voulu repaître notre légiſlation. : . . Solons enfarinés, qui, ſortis du derriere de leurs meules mal repiquées, ont prétendu réformer la machine politique.* Rép. aux D. m. Av. p. 9.

Que *les Journaliſtes ſont des cirons périodiques, qui grattent l'épiderme des bons ouvrages, pour y faire naître des ampoules.* Lett. ſur la Th. Av. Que *les Œconomiſtes ſont des mites raiſonnantes, qui, de l'Eſprit des Loix, ſe ſont rabattues ſur le bled, & de leur boulangerie s'aviſent d'inſulter les vermiſſeaux indiſcrets qui s'éloignent de la huche.* Ibid. p. 25, 26. Que vos adverſaires ſont *des cigales politiques.* Lett. ſur la Th. des l. p. 169. *Des inſectes ruſés, qui cherchent, par leur bourdonnement, à induire le public en erreur ſur votre compte.* Rép. aux Doct. mod. 3e p^e, p. 249.

Dans l'uſage de la métaphore, il y a ſur-tout un précepte que les Ecrivains à Paradoxes ne doivent pas perdre de vue. Les Rhéteurs conviennent qu'il ne faut pas que la métaphore ſoit incohérente, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas que les

termes métaphoriques qui entrent dans la même phraſe, préſentent des idées qui ne puiſſent être liées l'une à l'autre; comme dans ces vers de J. B. Rouſſeau :

Et les jeunes Zéphirs de leurs chaudes haleines
Ont fondu l'écorce des eaux.

Ou comme ſi on diſoit de l'éloquence de M. L**, que c'eſt un *torrent qui s'allume*, au lieu de dire ; *un torrent qui entraîne*. Mais ce précepte, ainſi que tous ceux de la Rhétorique commune, ne peut être une loi pour les Ecrivains à Paradoxes. En effet, un Auteur qui produit un Paradoxe, a beſoin de diſtraire fortement l'attention de ſon lecteur, du fonds même de ſon ſujet ; il doit l'occuper des formes & de l'acceſſoire, & de l'enveloppe ſous laquelle il cache des opinions extraordinaires & révoltantes. Or il n'y a rien de

plus utile pour cela, que l'incohérence des figures. L'esprit ébloui par des images multipliées & disparates, est forcé à un travail pénible, pour chercher des rapports entre les parties disjointes, & incohérentes du discours ; & tandis qu'il est ainsi tiraillé d'un côté par l'image d'un torrent, & de l'autre par celle du feu ; ici par celle de la chaleur ; là par celle de l'écorce, son examen ne peut plus être sévere : il perd de vue l'état de la question, & se laisse entraîner au paralogisme. C'est le stratagême du Renard de la Fontaine, assiégant les Dindons perchés sur un arbre, qui représentent ici les lecteurs.

Arlequin n'eût exécuté
Tant de différens personnages ;
Il élevoit sa queue, il la faisoit briller ;
Et cent mille autres badinages.
Les pauvres gens étant à la longue éblouis,
Toujours il en tomboit quelqu'un ; autant de pris :
Autant de mis à part : près de moitié succombe.

Nos lecteurs ont pu voir, dans les morceaux de M. L**, cités dans tout cet ouvrage, combien cette adresse ingénieuse lui est familiere. On a vu *une* MAIN *qui* HONORE *de sa* HAINE ; *un* PRINCIPE *dont aucun* ENGRENAGE *ne retarde la* MARCHE ; *un* EPI *qui contient des* MALHEURS ; *un* POISON *qui rend une drogue* MEURTRIERE *moins* MAL-SAINE ; *une* ODEUR HUILEUSE *attachée aux fruits d'un* ACTE DE BIENFAISANCE ; *les* EXTRÉMITÉS *d'un* CERCLE ; *les* FIBRES *d'un* VERNIS ; *une* FOULE *qui sort des* FEUILLETS *d'une* MASSE ; *un* VERNIS *qui est un* PASSE-PORT *de* FERRAILLES ; *des* FERRAILLES *avec lesquelles les crieurs de* VIEUX CHAPEAUX *philosophiques nous étourdissent ; un* FUMIER *dont on s'arme ; des* INSECTES RUSÉS, *qui induisent en erreur ; un* DÉLIRE *bien peu* RÉFLÉCHI ; *des* REPTILES PHILOSOPHIQUES ; *un* FEU *plus* RAISONNA-

ILE que PRUDENT ; *une* FLAM
qu'on PULVÉRISE, &c. &c.

Nous pourrions multiplier c
exemples ſans fin ; mais la lecture
quelques pages de M. L** vaud
mieux pour nos éleves que c
fragmens détachés, qui par-là mê
perdent beaucoup de leur prix.

A la métaphore, il ſera fo
avantageux de joindre l'Allégo
qui, comme on ſait, eſt une m
taphore ſoutenue. On connoît c
fictions ingénieuſes ſous le voile d
quelles l'antiquité nous a peint ta
tôt la nature & ſes opérations, & ta
tôt nos paſſions & leurs effets. Q
ne ſe rappelle, qui ne retrouve av
délices dans leurs immortels écrit

Ce doux charme de main ſonge
Par leur bel art inventé,
Qui ſous l'habit du menſonge
Nous offre la vérité :

Saturne qui dévore ſes enfans ;
Promethée qui dérobe le feu

Ciel ; Et Cérès parcourant la terre & donnant des loix aux Nations ; Et la ceinture de Venus ; Et les Graces qui ne la quittent jamais ; Et les Prieres, Filles de Jupiter, humbles & boiteuſes ; Et Jupiter qui les venge lorſqu'on les mépriſe ; Et les Muſes, Filles de mémoire ; Et l'Amour aveugle, guidé par la Folie ; &c. Qui n'admire dans ces fictions aimables, le goût & la grace, & la décence qui les ont dictées.

Ce ſont-là ſans doute des modeles que nous devons ſuivre ſi nous voulons inventer auſſi ; mais toujours hors le cas du Paradoxe. La grace, & le goût & la décence ſont véritablement les habillemens de la vérité, mais ne conviennent point au Paradoxe ; ce ſeroit pour lui une ſorte de déguiſement. Au moins peut-il ſe produire ſous des formes bien différentes, ſans qu'on trouve que ſes vêtemens ne lui ſient.

point. C'eſt ce qu'a fort bien compris M. L** & nous oſons dire que l'Allégorie, affranchie de ces loix ſeveres que les anciens lui ont preſcrites, eſt de tous les moyens de l'éloquence, celui dont ce grand Ecrivain s'eſt ſervi le plus habilement. Ce talent ſe montre ſur-tout dans l'ouvrage intitulé la Cacomonade, où M. L** peint ſous une allégorie délicate, ſoutenue dans un volume de 160 pages, la naiſſance, les progrès, les effets & le traitement de ce qu'il appelle la Cacomonade. L'Auteur a prétendu faire la continuation de Candide; nous allons voir comment il imite M. de Voltaire.

A la page 36, il rend compte du ſyſtême des Médecins qui penſent que les maladies ſont produites par de petits animaux qui prennent naiſſance dans le ſang ou dans les humeurs. M. L** développe ce

ſyſtême phyſique dans une allégorie ingénieuſe. *Le corps d'un malade*, dit-il, *eſt un champ de bataille où il ſe fait des prodiges de valeur. La Fievre y conduit ſes eſcadrons légers; la Cacomonade* (la V.) *ſon infanterie ambulante. On y voit bientôt arriver la Faculté peſamment armée avec des bataillons de Quinquina ou de Vif-argent : elle développe ſucceſſivement les différens corps de cette milice redoutable : on combat long-temps avec vivacité, juſqu'à ce que les animalcules du Quinquina l'emportent ſur ceux de la Fievre, ou que les Mites corroſives ſoient chaſſées par les Inſectes métalliques; à moins que le champ de bataille, accablé par tant d'efforts, ne s'abîme lui-même en terre, engloutiſſant avec lui les vainqueurs & les vaincus, ce qui arrive le plus ſouvent*, p. 36.

L'auteur recherche enſuite avec

autant de savoir que d'agrément, l'origine de la Cacomonade : selon lui, *elle vient de l'Amérique en Espagne avec les richesses dont les Castillans avoient dépouillé le nouveau monde : elle est cachée derriere tant de ballots précieux ; elle fait un des principaux articles des provisions des troupes qui s'embarquent à Barcelone pour l'expédition d'Isabelle & de Ferdinand contre le royaume de Naples, quoiqu'elle ne fût pas couchée sur les registres des Munitionnaires.* Dans l'expédition de Charles VIII, en Italie, *nos Chevaliers François prennent avec rapidité Milan, Florence, Rome, Naples & la Cacomonade, & de toutes leurs conquêtes, cette derniere est la seule qui leur reste*, &c.

M. L** voulant ensuite prouver que les anciens n'ont pas connu ce fléau, remarque agréablement qu'Homere n'en a pas parlé ; qu'il n'auroit pas manqué de faire blesser

Diomede par Vénus, & *que ſon ſilence eſt une preuve inconteſtable qu'au temps du ſiege de Troyes, Vénus étoit encore innocente; qu'elle ſe laiſſoit bleſſer & ne bleſſoit pas*, pag. 52.

Il ajoute que les Héros de l'antiquité ne manioient que *le fer ſans employer l'autre métal auquel nos guerriers ont ſi ſouvent recours*, que *Ceſar dans ſes noces paſſageres ne gagna jamais que l'épilepſie, & que ſi Auguſte*..... p. 53 & 54.

Il combat enſuite le ſentiment de ceux qui croient la Cacomonade originaire de Saint-Domingue, en obſervant que *ce fruit ne ſe ſemine ne ſe recueille à Saint-Domingue autrement qu'en France, qu'il y croît comme ici au milieu du plaiſir.* pag. 41.

Il prouve que cette maladie n'a pas pris ſa ſource dans *l'Anthropophagie*, en faiſant remarquer que *pour que le gigot d'un Caraïbe eût*

pu occaſionner de longs reniords aux honnêtes gens qui s'en régaloient, il auroit fallu.... & que ce ſeroit ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, p. 42.

Nous ne pouſſerons pas plus loin l'extrait que nous nous propoſions de faire, & que nous nous ſommes vus forcés de mutiler, même dans ce que nous venons d'en rapporter. Nous l'avouons, les détails dans leſquels entre M. L**, les images qu'il préſente ont effrayé notre puſillanimité. Nous ſentons que nous avons beſoin d'étudier encore long-temps ſes ouvrages pour nous familiariſer avec ce ton & cette maniere d'écrire : on eſt tenté de dire à M. L***, comme Florine à Dorval dans le préjugé à la mode :

Monſieur, en vérité, l'on ne peut mieux écrire,
C'eſt dommage pourtant qu'on ne puiſſe vous lire.

Nous exhortons néanmoins les jeunes gens qui veulent atteindre au ſublime en ce genre, de lire & de relire cette précieuſe production, & ſur-tout les pages 58, 59, 60, 66, 95 & 96: tout le chapitre XII dont M. L** avertit qu'*il ne faut pas croire que les détails ſoient révoltans, & qu'ils n'ont que l'énergie néceſſaire en pareille matiere*; mais ſur-tout le chapitre XV où l'Auteur propoſe comme un moyen d'extirper la Cacomonade, *des viſites*.... Encore une fois nous conſeillons à nos Eleves de tâcher de ſurmonter la répugnance qui nous arrête nous même ici; nous oſons leur promettre que s'ils y parviennent ils ſeront bientôt habiles, & bien plus habiles que nous; & comme Quintilien le diſoit de la lecture de Ciceron, *ille ſe profeciſſe ſciat, cui L** valdè placebit.*

III. Paſſons maintenant aux

loix qu'on peut s'imposer dans les disputes littéraires qui naissent du Paradoxe. On prescrit ordinairement d'éviter les injures & les personnalités ; de s'occuper de la chose & de la vérité, dont le défaut de modération ne peut qu'écarter un Ecrivain. Nous convenons que ces maximes sont bonnes généralement parlant ; mais elles souffrent une exception considérable, lorsqu'il est question d'établir & de défendre des Paradoxes.

Le Paradoxe choquant les idées & les opinions reçues, révolte communément les lecteurs, surtout lorsqu'il a pour objet des matieres intéressantes ; il est presqu'impossible qu'ils n'aient pas un peu d'humeur contre l'Ecrivain : celui-ci sent, même quand on ne le lui témoigne pas, qu'on a pour lui un mépris sans doute injuste.

Si dans ces circonstances il se

laiſſe abattre, il perd tout le fruit de la noble hardieſſe avec laquelle il avoit produit ſon opinion : il faut qu'il la ſoutienne auſſi courageuſement qu'il l'a avancée ; qu'il ne ſe laiſſe pas arrêter par ces petites & miſérables bienſéances qui énervent la maniere d'un homme de génie ; qu'il imite ces ſavans des ſiecles paſſés, les Scaliger, les Saumaiſe & les Scioppius, qui, après tout, étoient d'auſſi habiles gens que nos modernes, & qui n'ont jamais laiſſé dégénérer la diſpute en de fades complimens.

D'après cette maxime & ces grands exemples, ſi vous traitez dans vos livres, de la propriété de la liberté, de la forme des gouvernemens, de la ſubſiſtance des peuples, &c. Dites que les ouvrages de ceux qui conteſtent vos opinions *ſont pléins d'impertinences* : Lett. ſur la Th. des l. p. 147, que

leurs auteurs ſont *mépriſables*, *ridicules*, *impertinens*, *fanatiques*, *menteurs*, *dangereux*; p. 149: *ſots*, *ignorans*; p. 151: *audacieux*, *lâches*; p. 157: *calomniateurs puniſſables*, *agreſſeurs malhonnêtes*, *auteurs d'indignes libelles*; Rép. aux Doct. mod. p. 4 & 5 de l'avertiſſ. & *de livres où ſe montrent la mauvaiſe foi*, *la charlatannerie*, *l'indécence*; ibid. p. 7: *corrompant les mœurs*, *relâchant tous les liens ſociaux*, *introduiſant la dépravation & la miſere*, *l'eſprit de deſpotiſme & celui de révolte*; ibid. p. 11: *inſectes*, *chenilles*, *reptiles*, *dogues littéraires*; Rép. aux Doct. mod. p. 55: *Serpens littéraires*; ibid. p. 41: *Redoutables par leurs intrigues*; ibid. p. 17: *Ecrivains nés pauvres*, *orgueilleux & méchans*, *bas*, *cabaleurs*, *les plus dangereux des hommes*; ibid. p. 50 & 51: *qui n'ont rien lu*, *rien médité*, *rien compris*;

ibid. p. 55 & 56 : *Auteurs d'ouvrages indignes de tout homme qui se respecte un peu lui-même, qui a quelque ombre de délicatesse dans le cœur & dans l'esprit ;* Ibid. p. 67 : *Présentant avec l'audace la plus étonnante des principes dont le ridicule saute aux yeux ;* p. 68 : *Gonflés de leur mérite ;* ibid. p. 69 : *ayant recours à la fraude & à l'imposture pour colorer des insultes ;* ibid. p. 87 : *Coupables des délits sérieux de calomnie & de falsification ;* p. 100 : *Auteurs de compilations d'horreurs.* p. 113 : *détestables flateurs & maîtres de tyrannie ;* Ibid : *Trompettes du lion marchant en guerre ;* 121 : *Réunissant tous leurs bouttoirs & présentant un front formidable avec des hurlemens affreux à l'ennemi imprudent qui trouble la glandée ;* Ibid : *Voulant qu'on fasse de l'or avec du sang humain, assez ennemis de tout sentiment de pudeur*

pour prêcher une auſſi horrible morale & la mettre en pratique; ibid. p. 80.

Voilà, comme le dit, de lui-même, M. L** *devenir vindicatif par raiſon, quoi qu'on ſoit indulgent par caractere, & l'homme le plus paiſible du monde.* Rép. aux Doct. mod. t. 1, p. 29. Voilà défendre le Paradoxe avec les armes dont il a beſoin.

VI. Parlons maintenant de la logique du Paradoxe qui eſt fort différente de la logique commune. Les Ecrivains à Paradoxes ont ici les mêmes droits que les amans :

Haec ſi tu poſtules
Ratione certâ facere, nihilo plus agas
Quam ſi des operam ut cum ratione inſanias.
Ter.

& en effet, dans la chaleur de la compoſition, l'homme que le génie du Paradoxe domine ne peut

asservir sa marche aux loix severes d'une pesante dialectique. Ecoutons M. L**, se peindre lui-même en cet état. *Je me sens brûler dès que je tiens la plume. Semblable à la Pythie que des vapeurs divines enivroient à l'instant où elle montoit sur le trépied, dès le moment où je réfléchis sur la politique*, &c. Rép. aux Doct. mod. p. 1, p. 112. & ailleurs, *le plaisir de dire des vérités nouvelles m'emporte*. Lett. sur Th. p. 136, *le sang me bout dans les veines, mon cher ami, &c.* ibid, p. 123.

L'on conçoit aisément qu'au milieu de cette chaleur brûlante, avec cette effervescence du sang & dans cette ivresse de vapeurs divines, les préceptes de la logique ordinaire ne peuvent se faire entendre; il faut donc s'abandonner à celle du Paradoxe dont nous allons donner à nos éleves les regles principales.

1°. *S'abſtenir de définitions préciſes.* C'eſt ainſi que M. L** parlant dans tous ſes livres de la nature & des effets du gouvernement ne donne en aucun endroit une définition de la liberté. Par exemple, dans le paſſage déja cité (*) à la p. 19 il dit bien, *il y a deux ſortes de libertés, la naturelle & la civile; la premiere eſt celle d'un taureau ſauvage; la ſeconde eſt une chimere.* Mais on voit qu'il s'abſtient de définir celle-ci. S'il eût dit, *la ſeconde eſt celle de l'homme ſociable & raiſonnable,* il lui eût été impoſſible d'ajouter qu'elle eſt *une chimere, incompatible avec tout gou-*

(1) Nous ſommes obligés de revenir ſur les endroits de M. L** déja cités, parce que de nouvelles citations, qui aſſurément ne nous manqueroient pas, prendroient trop d'étendue. Les traits étant déja connus, il nous ſera plus aiſé d'y faire remarquer la marche de la logique de M. L**.

vernement; & le Paradoxe ſe fût évanoui.

2°. *Faire des énumérations incomplettes.* M. L **ſe ſert admirablement de ce moyen : par exemple, s'il veut prouver que la ſuppreſſion de l'eſclavage perſonnel, a été funeſte à la ſociété, il fait mention de la circonſtance que l'eſclave eſt nourri par ſon maître, tandis que le journalier eſt forcé de ſe nourrir lui-même par un travail ſouvent mal payé ; mais il omet entiérement de parler des autres circonſtances de la ſituation de l'eſclave, qui mettent ſes plaiſirs, ſes douleurs, toutes ſes ſenſations, ſon corps & ſa vie, à la merci d'un maître dont les caprices n'ont point de frein.

S'il exalte les Gouvernemens Orientaux, il fait valoir les Pachas étranglés ; mais il ne dit pas ni ſi les violences qu'ils ont commiſes, ſont

ſont réparées, ni ſi leurs ſucceſſeurs n'en commettent pas de nouvelles, ni ſi, outre les Pachas, il n'y a pas une infinité d'autres tyrans ſubalternes qu'on n'étrangle point.

S'il nous parle avec attendriſſement des ſoupers de Denys le Tiran, de ceux de Tibere & de ceux des rois de Perſe, il écarte l'idée des proſcriptions & des aſſaſſinats qui enſanglantoient les plaiſirs de ces aimables débauchés.

3°. *Suppoſer ce qui eſt en queſtion.* C'eſt un artifice innocent qu'emploie ſouvent M. L**, & notamment lorſqu'il attaque la liberté du commerce des grains. En effet, dans la diſcuſſion entre lui & les partiſans de la liberté, il s'agit de chercher les moyens de prévenir la diſette. Ces derniers ſoutiennent que le commerce étant libre, on n'éprouvera que celle qu'aucune force humaine ne peut

empêcher, & qui eſt le réſultat néceſſaire des mauvaiſes récoltes; lors donc qu'on attaque la liberté en prétendant qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire vivre le peuple que d'enfoncer les magaſins dans la diſette, & de forcer la fourniture des marchés en tout temps, on ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, c'eſt-à-dire, la diſette cauſée par la liberté. A la vérité cette logique eſt commune à M. L** & à tous ceux qui ont écrit contre la liberté du commerce; mais cet habile homme l'a employée plus fréquemment & avec plus de hardieſſe que perſonne.

4°. *Conclure ſans avoir prouvé, &c.* Mais nous nous appercevons que ces détails deviennent longs & peſans; les modeles que nous fournit M. L** fatigueroient nos Lecteurs, préſentés ainſi hors du cadre où ce grand Ecrivain ſait les placer;

nous ne pouvons que renvoyer à ſes écrits.

Nous nous contenterons de citer un exemple qui, quoiqu'il ne ſoit pas tiré de M. L**, donnera une idée juſte de ce qu'il faut entendre par la Logique du Paradoxe.

Un Moine prêchoit d'abondance de cœur, ſur l'amour des ennemis: dans la chaleur, & au plus bel endroit de ſon ſermon, il lui vient dans la tête de ſe faire cette objection; *mais, vous me direz : Je vis en paix avec tout le monde ; je n'ai point d'ennemis, &c. Comment vous n'avez point d'ennemis ! Et le diable & la chair, ne ſont-ils pas vos ennemis* ? voilà tous les Auditeurs à ſe regarder & à rire. Le Prédicateur s'apperçoit de ſa diſtraction ; mais il étoit engagé ſi avant qu'il ne put jamais s'en tirer.

Nous n'ajouterons point de com-

mentaire; mais nous exhortons nos lecteurs à bien étudier ce petit conte, qui eſt plus moral & plus inſtructif qu'il ne le paroît au premier coup d'œil. Nous oſons dire qu'il renferme la vraie logique du Paradoxe; cette logique qui lie les *mots* aux *mots*, & non pas les *idées* aux *idées*. Il n'y a qu'une obſervation à y ajouter; c'eſt qu'il ne faut pas deſcendre de chaire comme le Moine; il faut prouver qu'on doit aimer le diable, & certainement M. L** l'auroit prouvé, & ne ſeroit pas deſcendu.

V. Rien n'eſt ſi contraire à l'art de traiter & de préſenter le Paradoxe que le pédantiſme du ſavoir, & ſa minutieuſe exactitude. Il eſt bien clair qu'en s'attachant avec trop de ſcrupule aux détails, on perd de vue l'enſemble, & qu'en voulant aſſurer chaque pas, on ne peut avoir qu'une démarche pénible &

lente. Le Paradoxe doit se présenter avec cette sorte d'aisance, & d'air leste que les Italiens appellent *disinvoltura.* Il ne faut pas craindre de tomber dans quelques bévues, même grossieres; ni de laisser échapper des traits d'ignorance dans les choses les plus communes. Si au milieu de votre travail, vous êtes obligé de recourir à un Dictionnaire latin, pour savoir ce que veut dire l'adjectif *Patrius, patria, patrium;* ou de demander à un Anglois, ce que veut dire le mot *hall;* ou d'apprendre la Géographie des Pays dont vous parlez; ou d'étudier les premiers principes de l'Hydrostatique, lorsque vous voudrez traiter du mouvement des eaux dans les rivieres & les canaux, vous laisserez s'évaporer toute la chaleur de la composition, & vous ne trouverez plus ces momens précieux que les hommes de génie

ne peuvent pas toujours rappeller.

J'ai cité ces exemples, parce qu'on a fait un grand bruit contre M. L** de quelques fautes en ce genre. La premiere ſe trouve dans la traduction d'un paſſage de Grotius, où il a rendu les mots de *poteſtas patria*, par, *la puiſſance qui ſe nomme* PATRIE, quoique PATRIA ſoit évidemment en cet endroit le féminin de l'adjectif *patrius, patria patrium*, qui ſignifie *paternel* & *paternelle* *.

On lui a de même reproché durement une faute qui lui eſt échappée dans une éloquente déclamation contre le *Vaux-Hall*: on va voir ſi ce reproche eſt fondé. M.

* *Sub nomine facultatis continentur, poteſtas tum in ſe, quæ libertas dicitur; tum in alios, ut Patria, Dominica, &c.* ce que M. L** traduit ainſi: *La Faculté comprend, 1°. le pouvoir, tant ſur ſoi, qui s'appelle* Liberté, *que ſur les autres, qui ſe nomme* Patrie, Souveraineté.

L***, dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête de ſon excellente Lettre ſur la théorie des Loix, s'élevant contre le goût que nous avons pour les Anglois, & contre l'eſtime que nous faiſons de Pope, de Locke, de Bolimbroke, de Fielding, de Richardſon, de Hume, & *des Voitures à l'Angloiſe*, &c. ajoute : *Enfin nous avons conſacré un temple dans notre Capitale, au Directeur des triſtes voluptés de Londres ; M. Hall a eu dans Paris un ſanctuaire dédié ſous ſon nom ; comme s'il convenoit ſur-tout à des François, d'aller danſer ſous des auſpices étrangers.* Lettr. ſur la th. Avert.

Il eſt vrai, & nous ne pouvons le diſſimuler, le mot *Hall* ſignifie *Salle*, & *Vaux* ou *Devaux*, eſt le nom d'un François qui a fait conſtruire à Londres la premiere Salle de Spectacle de ce genre ; en ſorte que le nom de *Vaux-Hall*, ſigni-

ſie la *Salle de Devaux*, & que, loin que nous danſions *ſous les auſpices* d'un Anglois, ce ſont les Anglois qui danſent *ſous nos auſpices*, ce qui doit beaucoup mortifier cette nation altiere, ſur-tout avec *ſa ſombre contrainte*, *ſa défiance concentrée*, & *ſa crapule ſolitaire*; diſpoſitions que lui attribue M. L** & avec leſquelles on n'a pas beaucoup envie de danſer.

On s'eſt récrié encore ſur ce que M. L*** fait du Fort Pauxis, une riviere ſur laquelle il fait naviguer M. de la Condamine, & ſur laquelle il diſpute avec ce ſavant Voyageur : ſur ce qu'il a placé la Tamiſe à Douvres *; ce qui eſt

* *A l'égard de l'*Elbe, *je m'en rapporte au jugement de tous les Navigateurs qui l'ont vu ſous Hambourg : s'il eſt plus grand que la* Tamiſe *à Douvres, & que la* Gironde *ſous la Tour de Cordouan, j'ai tort.* Lett. de M. L** à M. de la Condamine, *Mercure de France* 1770.

comme ſi un Anglois mettoit la Seine à Calais, &c. &c.

Nous pouvons défendre aiſément M. L**, contre ces reproches que l'envie ſeule peut faire valoir. Selon Longin, Traité du Sublime, *les fautes dans le ſublime peuvent s'excuſer.* C'eſt le titre du trentieme Chapitre auquel M. L*** a bien droit de renvoyer ſes Cenſeurs, & qui ne peut manquer de leur fermer la bouche : cet habile Rhéteur ajoute : *A l'égard des grands Orateurs en qui le ſublime & le merveilleux ſe rencontrent, ils n'ont pas été exempts de fautes ; tout ce qu'on gagne à ne point faire de fautes, c'eſt qu'on ne peut être repris ; mais le grand ſe fait admirer.* Longin, *du Sublime*, c. 30, traduction de Deſpréaux.

On voit combien ce principe eſt ſage & avec quelle juſteſſe il s'applique aux ouvrages de M. L**

Si l'on veut donner de pareilles entraves à nos grands Ecrivains, il faut renoncer à écrire. Dans cet eſclavage du génie, la chaleur s'évapore, la véhémence s'abbat, l'éloquence ſe flétrit. Qui pourra eſtimer les pertes que nous cauſeroit ce Pédantiſme minutieux ? En veut-on un exemple frappant ? Sans l'ignorance de M. L**, ſur le mot *Vaux-Hall*, nous n'aurions point eu tout le beau morceau dont nous avons cité ci-deſſus un fragment, & dans lequel il déploie autant de talent qu'en aucun autre endroit de ſes ouvrages. C'eſt-là qu'en deux pages, on trouve *une effervescence paſſagere ; un enthouſiaſme épidémique ; une admiration folle ; une imprudence orgueilleuſe ; un temple ; de triſtes voluptés ; un ſanctuaire ; des auſpices étrangers ; des rapſodies dégoûtantes ; des humeurs empoiſonnées ; une ſombre contrainte ;*

une défiance concentrée ; une crapule ſolitaire ; des fumées ſulfureuſes; des boues infectes, &c. Avertiſſement, p. 12 & 13. toutes beautés qui ne viennent en cet endroit qu'à l'occaſion du Vaux-Hall, & qui confirment bien ce que l'on a dit ſouvent, qu'il y a des fautes heureuſes ; bien entendu qu'il n'appartient qu'aux hommes de génie de faire de ces fautes-là.

Nous défendrons M. L** avec encore plus de facilité, contre le reproche qu'on lui fait d'ignorer juſqu'aux plus ſimples élémens de l'Hydroſtatique, en parlant d'Hydroſtatique, & d'avoir commis en ce genre des fautes groſſieres. M. L**, à l'occaſion d'un projet de rendre la Somme navigable depuis ſon embouchure juſqu'à Amiens, avoit à parler du refoulement des eaux des rivieres, cauſé par l'action de la marée. Il prétend qu'en rétréciſſant le

lit de la Somme, la marée repouſſeroit les eaux de cette riviere beaucoup plus près de ſa ſource, & lui donnant plus de profondeur, la rendroit capable de porter des bâtimens plus grands & à une plus grande diſtance. C'eſt à ce ſujet qu'il établit *que la marée ne peut agir ſur les rivieres au-delà de 36 lieues.* Il aſſure que c'eſt-là un *principe abſolument neuf dans une matiere qui eſt*, dit-il, *peu connue*, & que *ſi l'Hydroſtatique valoit pour le brillant l'Aſtronomie, il placeroit ſa loi des 36 lieues à côté de celle de Kepler*, &c. &c. Je ne ſuis pas beaucoup plus verſé que M. L** dans l'Hydroſtatique; mais quoique je n'en parle pas, je prendrai la défenſe de ceux qui en parlent en l'ignorant, par où l'on verra combien je ſuis un Apologiſte déſintéreſſé. Si j'en crois quelques Géometres, tout ce que dit à ce ſujet

M. L** eſt inintelligible & contraire à toutes les loix de l'Hydroſtatique; ce qu'ils m'ont prouvé par de longs raiſonnemens, dont je fais grace à mes Lecteurs : mais, je le demande, tous les raiſonnemens des Géometres valent-ils les écarts d'une imagination brillante, qui embellit tout ce qu'elle peint? Les Livres de M. L** auroient-ils cette célébrité qu'ils ont ſi juſtement acquiſe : entendroit-on dire à tous les ſoupers que M. L**. a de la chaleur, qu'il écrit bien, &c. s'il ſe fût laiſſé aller à ces peſantes diſcuſſions? Sa marche auroit-elle cet air leſte & léger, s'il la modeloit ſur celle des Géometres? Que deviennent toutes les graces du ſtyle, & les mouvemens qui lui donnent la couleur & la vie, ſi vous voulez qu'on employe le langage mort des ſciences abſtraites qui ne parlent qu'à l'eſprit pur, ſans jamais ſe faire en-

tendre de l'imagination & du cœur ?

M. L** a trop de goût pour ne pas sentir la vérité de ces maximes, & pour ne pas les suivre constamment : aussi en proposant son *principe d'Hydrostatique*, & *sa loi des 36 lieues*, a-t-il su répandre sur son sujet toutes les richesses de l'éloquence. *Les eaux du fleuve*, dit-il, *disputent la possession de leur lit aux étrangeres qui s'en emparent, & quoiqu'elles cedent à la force, le combat retarde prodigieusement la vîtesse de ces ennemies : à la vérité les eaux s'amoncelent, elles s'élevent de proche en proche, jusqu'à l'instant où le vaste bassin de l'Océan rappellant cet espece de détachement qu'il a envoyé sur les côtes, les laisse en liberté de reprendre leur marche ordinaire.* Si ces métaphores militaires n'éclairent pas la question, elles soutiennent au moins l'intérêt, & font valoir le talent de l'O-

rateur que ſon art n'abandonne jamais.

Enfin, nous ne ſçaurions trop le répéter aux jeunes gens que nous voulons former à l'imitation de M. L**, il eſt manifeſte qu'avec la réſerve à ne point parler de ce qu'on ne ſait pas; avec la loi de n'en parler que dans le ſtyle de la choſe; avec les regles étroites & minutieuſes qu'on ne craint pas de lui preſcrire, & ſans cette heureuſe ignorance & la franchiſe avec laquelle il s'y abandonne, M. L** n'auroit pas écrit une grande quantité de beaux morceaux qui enrichiſſent ſes ouvrages: réflexion qui ſeule ſuffit à ſa juſtification.

DES AVANTAGES DU *PARADOXE*.

APRÈS avoir développé, nous oſons le dire d'une maniere aſſez neuve, l'art d'inventer & de ſoutenir le Paradoxe, il nous reſte à exciter l'ardeur de nos éleves dans la carriere que nous voulons leur faire courir, en leur montrant le but & la récompenſe de leurs travaux; c'eſt-à-dire, les avantages du Paradoxe.

Les exemples que nous venons de mettre ſous les yeux de nos lecteurs, les impreſſions fortes qu'ils ont dû faire, l'admiration qu'ils doivent exciter nous diſpenſent de nous étendre beaucoup ſur ce ſujet; nous nous bornerons à quelques obſervations ſur les avantages que

peut apporter ce genre de philoſophie & d'éloquence, d'abord au genre humain, enſuite à l'art lui-même, enfin à l'Orateur Philoſophe que la nature & le travail ont enrichi de ce beau talent.

Le bien que l'humanité toute entiere doit retirer de cette partie de la Rhétorique, ne ſauroit être révoqué en doute. En effet, M. L** a prouvé, en pluſieurs endroits de ſes écrits, d'après l'éloquent Citoyen de Geneve, mais non pas avec le même genre d'éloquence, que les ſciences & les arts ont fait le malheur du genre humain, & que l'Imprimerie en particulier, cet art deſtructeur qui a hâté & étendu les progrès de tous les autres, eſt le plus funeſte de tous. Or, je dis qu'en perfectionnant l'art du Paradoxe, on trouvera le remede à ce mal.

Qu'on me donne une douzaine

d'Ecrivains doués du génie du Paradoxe, & je vais délivrer la terre du fléau de l'Imprimerie, ou du moins affoiblir ſes fatales influences. Les hommes voyant établir dans les livres, des opinions qu'ils regardent comme inſoutenables & abſurdes; voyant attaquer celles qu'ils tiennent pour vraies, évidentes & inconteſtables; obſervant avec quelle facilité un habile homme ſe joue de la vérité, s'accoutumeront inſenſiblement à ne faire preſque aucune différence entre l'Ecrivain qui l'inſulte & celui qui la reſpecte; prendront les livres & le ſavoir en mépris, & reviendront à cette heureuſe ignorance d'où il ſeroit à deſirer, pour leur bonheur, qu'ils ne fuſſent jamais ſortis: effet ſalutaire auquel contribueront ſans doute, plus que toute autre cauſe, les ouvrages de M. L**.

Quant à l'art lui-même, peut-

on douter que le Paradoxe ne ſoit le véritable champ de l'éloquence. Ariſtote, dans ſa Rhétorique, dit nettement que *l'objet de l'éloquence eſt de conduire les hommes, par la parole, à croire tout ce que veut l'orateur.* Or, ſi tel eſt le but de l'éloquence, jamais ſon triomphe ne ſera plus éclatant que lorſqu'elle perſuadera les choſes les plus difficiles à croire. C'eſt lorſque l'Orateur nous préſentera des aſſertions extraordinaires, bizarres, contraires à toutes les idées reçues, qu'on pourra dire avec vérité qu'il nous mene à croire *tout ce qu'il veut.* C'eſt, en un mot, lorſqu'il n'énoncera que des Paradoxes.

C'eſt certainement un grand mérite dans les productions de tous les arts, que la difficulté vaincue; or il eſt bien clair qu'il y a plus de difficulté à rendre plauſible une aſſertion révoltante, & à ébranler

une opinion univerſelle & vraie ; qu'à prouver des vérités plauſibles, qu'à établir une doctrine à laquelle les hommes n'ont pas d'oppoſition.

Quant aux avantages que peut retirer pour lui-même du talent du Paradoxe, l'Ecrivain qui en eſt doué, ils ſont faciles à ſaiſir.

Nous ne prétendons pas, ſans doute, qu'un Ecrivain ſoit obligé, pour intéreſſer & plaire, de défendre toujours de mauvaiſes cauſes, & des opinions abſurdes ; nous ne diſons pas même qu'il puiſſe ſuivre cette carriere ſans quelques petits inconvéniens ; par exemple, celui d'eſſuyer QUELQUE LÉGERE CRITIQUE, ni acquérir une gloire ſans tache, & une réputation qui paſſe à la poſtérité : mais nous diſons qu'un Auteur qui choiſit avec ſoin le Paradoxe, & qui le défend avec intrépidité, tirera de ce talent de grands

avantages pour ſa fortune & ſa réputation.

Parlons d'abord de ſon intérêt. Certainement l'objet de tout Auteur eſt d'abord qu'on achette ſes livres, & enſuite qu'on les liſe. Ces deux motifs combinés, paroiſſent animer particuliérement les écrivains à paradoxes, de maniere pourtant que le premier l'emporte de beaucoup ſur le ſecond.

Or, la route qui conduit le plus sûrement à ce but, eſt celle du Paradoxe. Les magaſins des Libraires demeurent remplis & ſurchargés d'ouvrages où l'on expoſe, où l'on prouve même des vérités utiles qui n'ont que le défaut d'être communes; mais un livre où l'on heurte de front les principes reçus; où l'on rend problématiques des vérités établies; où l'on multiplie les Paradoxes, & où l'on défend les premiers par des nouveaux, & ceux-ci par d'autres encore; un

pareil livre, dis-je, attire la foule des acheteurs & des lecteurs.

Hic meret æra liber Sosiis. Horat.

Je trouve une preuve frappante de cet effet salutaire du Paradoxe dans ce qui est arrivé à M. L** lui-même. Cet habile homme faisant ses confidences au public dans la préface de ses Révol. Rom. convient que *son siecle d'Alexandre aprés un moment d'une vie languissante, étoit mort sans bruit comme il étoit né, parce qu'il s'y étoit livré à un* FEU *plus* RAISONNABLE *que* PRUDENT: il ajoute, *que la même avanture lui est arrivée plusieurs fois; qu'aucune de ses premieres tentatives ne lui a réussi.* Révol. Rom. Preface, p. 5 & suiv.

Mais M. L** observant avec sagacité le peu de succès de ses premiers écrits, a imité ces peintres célebres, Raphael, le Guide & le Guerchin qui ont changé de ma-

niere lorſqu'ils en ont connu une meilleure. Il a cherché le Paradoxe avec plus de ſoin & l'a préſenté avec plus de hardieſſe : dès-lors ſes livres ſe ſont vendus, dès-lors il a pris place dans l'opinion de beaucoup de gens parmi *nos bons Auteurs :* cet exemple eſt déciſif.

Cependant nous ne pouvons diſſimuler que tout le monde n'a pas pour les Ecrivains à Paradoxes la même eſtime & la même admiration que nous. Des gens difficiles prétendent que l'amour de la vérité eſt le premier devoir d'un Ecrivain, que tout Ouvrage (car nous ne parlons jamais de l'Auteur) qui n'eſt pas dicté par ce motif, & à plus forte raiſon celui où l'on ſe joueroit de la raiſon & de la vérité, ne mérite que l'indignation des gens de bien & le mépris des hommes de ſens. Il y a long-temps que cette maniere de penſer ſevere & pédanteſque eſt ré-

pandue parmi quelques perſonnes qui ſe piquent de raiſon, de juſteſſe & de goût. Leurs principes à cet égard ſe trouvent en partie raſſemblés par Quintilien au liv. 2 des inſtitutions orat. chap. 12. Ce Rhéteur recherchant les cauſes de la réputation de quelques mauvais Orateurs de ſon temps, examine pourquoi *les gens ſans inſtruction ſont communément regardés comme ayant plus de force d'eſprit ;* & en traitant cette queſtion, tout ce qu'il dit s'applique ſi naturellement aux hommes qui ont le talent du Paradoxe, qu'il en réſulte contre notre théorie une objection que nous devons réſoudre ici. « Un ignorant, dit-il, paroît ſouvent parler avec plus d'éloquence qu'un homme d'un eſprit cultivé. Cette préférence qu'on donne au premier eſt d'abord l'effet de la ſottiſe du vulgaire qui attribue plus de force à l'action qui s'exerce

» ſans art. C'eſt ainſi qu'il regarde
» comme plus vigoureux un athlete
» mal exercé qui ſe précipite tout
» entier ſur ſon ennemi, tandis que
» celui-ci le recevant avec adreſſe,
» le terraſſe par un mouvement doux
» & preſque ſans effort. Le peuple
» eſt encore trompé en ceci par des
» apparences : l'ordre & la belle diſ-
» tribution des parties d'un diſcours
» ſemblent diminuer de ſa force ;
» comme une maſſe raboteuſe ſem-
» ble plus groſſe que ſi elle étoit
» polie, & parce que les objets épars
» & déſunis paroiſſent plus nom-
» breux que lorſqu'ils ſont raſſem-
» blés. D'ailleurs, les beautés & les
» défauts ſe touchent, de maniere
» qu'on prend ſouvent la CALOMNIE
» pour FRANCHISE, la TÉMÉRITÉ
» pour COURAGE, le BAVARDAGE
» pour ABONDANCE. L'Orateur igno-
» rant s'emporte aux injures avec
» moins de retenue, au riſque de

» compromettre & ſon client & lui-
» même. Mais il arrive quelquefois
» par-là à ſubjuguer l'opinion, parce
» que les hommes entendent volon-
» tiers les mêmes choſes qu'ils n'au-
» roient pas voulu dire. Un homme
» de cette eſpece tire encore quel-
» qu'avantage de ce qu'en rendant
» ſes idées, il ne s'embarraſſe pas
» d'éviter les fautes groſſieres, &
» qu'il ſe jette à corps perdu dans
» ſon ſujet ; d'où il arrive qu'en
» cherchant l'exageré, il rencontre
» quelquefois quelque choſe de
» grand ; mais ces rencontres ſont
» rares & ne balancent pas ſes autres
» défauts. Il ſemble plus abondant
» parce qu'il dit tout, tandis qu'un
» habile homme choiſit & ſe con-
» tient. Ce que le premier dit de bien
» a quelquefois plus d'éclat près des
» ſottiſes qu'il vient de faire enten-
» dre, à peu près comme la lumiere
» brille davantage lorſqu'elle paroît

» tout-à-coup au milieu des téne-
» bres. Qu'on diſe donc tant qu'on
» voudra que des Orateurs de ce
» genre ſont des gens d'eſprit ; nous
» regarderons un éloge pareil com-
» me une inſulte pour un homme
» véritablement éloquent ».

Nous avons des réponſes victorieuſes à cette objection.

1°. En convenant que M. L** reſſemble au Rhéteur emporté, ou au gladiateur mal-adroit de Quintilien....

Le reſte manque.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

QUELQUE ſoin que l'Éditeur ſe ſoit donné, il n'a pu recouvrer la ſuite de ce petit traité. On voit cependant, par le plan même de l'ouvrage expoſé au commencement, que la partie qui manque ici n'étoit

pas conſidérable, & qu'elle ne conſiſte qu'en une réponſe à l'objection qu'on vient de voir; de ſorte qu'on peut regarder le traité comme complet à peu de choſes près. Il ſeroit pourtant à déſirer qu'il fût achevé par une main habile, & nous ne voyons gueres que M. L** lui-même, qui puiſſe rendre ce ſervice au Public, dans les momens que lui laiſſeront déſormais ſa profeſſion d'Avocat & ſon métier de Journaliſte.

Nous eſpérons que cette lacune ne nuira pas au ſuccès de l'ouvrage, & nous oſons compter pour le répandre, ſur le ſuffrage & le zele de toutes les perſonnes, qui mettent quelqu'intérêt à la cauſe de la vérité, à la conſervation du goût & au bien de la ſociété.

FIN.

NOTES.

(1) La procédure commence au criminel comme au civil. On fait ſa plainte, & le Magiſtrat donne un de ſes gens pour aller chercher l'accuſé : il l'amene dès qu'il l'a trouvé ; & quand le fait va tant ſoit peu au criminel, le priſonnier reçoit, en entrant, un nombre de coups de bâton ſur la plante des pieds, plus ou moins ſelon la nature de l'accuſation ; & puis il eſt conduit devant le Magiſtrat qui après l'avoir interrogé, le remet à ſes gens juſqu'à une autrefois. Lorſqu'il eſt pris en querelle ou batterie, ou en faiſant quelque inſulte, les gens du Gouverneur accourent, & ſe jettent ſur la foule du peuple injuriant fortement, & donnant de grands coups comme des aveugles. Malheur à ceux qui ſe trouvent ſous leurs mains, car ils frappent ſans diſtinction. Ceux qui ſont pris, tout autant qu'on en attrape, ſont menés au Magiſtrat, où en entrant on les traite comme je viens de le dire, à grands coups de bâton, agreſſeurs & agreſſés,

pêle-mêle ſans connoiſſance de cauſe, le tout ſous la direction du Gouverneur, ou d'un autre de ſes Officiers le premier qui ſe trouve; après quoi tous ces malheureux ſont menés devant le Gouverneur, ou devant ſon Lieutenant, qui demande d'un grand ſang-froid, à ces gens roués de coups & pâmés à force de crier: *Qui êtes vous? qu'avez-vous fait?* Chacun crie d'ordinaire, *au meurtre, à la violence; Seigneur vous me faites tuer, moi qui n'ai commis aucun mal.* Les Valets qui les ont pris ſont là avec des témoins; on diſcute le fait, & on le punit ſelon l'exigence; d'ordinaire celui qui a battu, & celui qui l'a été, ſont également traités: l'un & l'autre paient l'amende; tous deux ſont mis de plus ſous le bâton. *V. de Chardin en Perſe, T. V. C. XVIII. p. 290 & 291.*

(2) Il n'y a point de priſon publique en Perſe: il n'y a point non plus de corps d'Archers: chaque Magiſtrat revêtu d'une charge de Judicature criminelle, ſe ſert de ſes Valets pour Archers, & plus il en prend, plus de profit il lui en revient; car bien-loin de donner des gages à ces Valets, ils lui paient une rente par an pour

leur charge, à cauſe du profit qu'ils en retirent. Il aſſigne à ces gens-là un appartement de trois ou quatre chambres ſur le devant de ſon logis; c'eſt où ils gardent les criminels qui ne ſauroient donner caution ſuffiſante, & le portier du logis en eſt le geolier. Les portes de ces chambres, comme les autres du pays, ſont d'ordinaire ſi foibles, qu'on les enfonceroit d'un coup de pied. Cependant on ne peut non plus s'enfuir delà que des plus groſſes tours, & on y ſouffre plus que dans un cachot; car les criminels y ſont mis les uns ſur les autres, & ce portier tient ces chambres, ſales & puantes exprès, afin que les priſonniers achetent plus cher, & plus vîte, la liberté de prendre l'air, & d'être mis ailleurs. On n'entend jamais dire qu'un homme ſe ſauve delà; les valets & le portier étant autant d'Argus qui le gardent à vue. Si quelqu'un eſt ſurpris voulant s'évader, on le charge ſur le champ d'un ſi grand nombre de coups de bâton (ce qui ſe fait par l'ordre du geolier ſeul) qu'il n'a pas envie de ſonger davantage à la fuite. *Voy. de Chardin, T. VI. C. XVII. p. 228 & 289.*

(3) Si les payſans trompent leur Seigneur, il s'en dédommage par les corvées dont il les accable ; il les emploie à des ouvrages qu'il fait faire ſur les lieux, édifices, jardins & autres ; ou bien il faut que le Village lui donne par jour tant de gens ſans aucun ſalaire ; il ſe fait donner des voitures pour rien par ſes payſans ; il ſe fait nourrir par eux tant de jours quand il eſt ſur les lieux, & quelquefois il convertit la nourriture en argent. Ses Receveurs, ou les Intendans qu'il envoie ſont traités de même, & il met encore d'autres taxes ſemblables. *V. de Chardin en Perſe, T. VI. C. VI. pag. 130*

(4) Pour les terres du Roi, les payſans qui les tiennent étant ſujets à beaucoup de vexations, & à des charges extraordinaires, tâchent à s'en dédommager par la ſouſtraction des fruits, & en fraudant le Seigneur le plus qu'il leur eſt poſſible. J'ai obſervé ceci dans tout l'Orient, & particuliérement dans les lieux où la tyrannie eſt la plus rude, que la violence & la ruſe y ſont toujours aux

prises l'une avec l'autre, & que là où l'on traite les sujets avec plus de violence, c'est où il se commet plus de friponneries & plus de fausſetés, comme étant le seul recours contre l'oppression. *V. de Chardin en Perse. T. VI. C. VI. p. 127.*

(5) Le gouvernement des Intendans est tenu en Perse pour très-dommageable au Royaume, comme je l'ai déja observé, & capable de le ruiner avec le temps, par les exactions insupportables dont ils accablent les Provinces, se comportant par-tout en gens que rien ne peut assouvir. Ils obtiennent leurs emplois à force de présens, aux Ministres d'Etat, aux Eunuques, aux Favorites, & particuliérement à la Mere du Roi entre les autres, & s'engageant à faire la recette de la Province plus forte qu'auparavant. C'est par ces engagemens qu'ils y entrent, & quand ils y sont parvenus, il faut tenir parole, entretenir ses patrons à la Cour, & travailler pour soi. On a fait des avances qui sont la plupart du temps d'emprunt, & à gros intérêts, desquelles on veut s'acquitter; & puis il faut s'enrichir, & amasser pour soutenir l'orage de la dis-

grace, dont on court toujours le risque ; mais comme c'est au peuple de la Province à fournir à tout cela, on se met à le piller de telle maniere, qu'il n'y a point de vexation qu'on ne se hazarde de faire, & personne sur qui on ne l'étende. Cependant les plaintes en sont bientôt portées à la Cour ; mais le Roi est long-temps sans les entendre; tous les accès sont bouchés indirectement aux plaignans, par l'artifice des Ministres qui ont part au butin. *V. de Chardin en Perse. T. VI. C. III. p. 50, 51.*

(6) Le Roi ayant donné 200 mille écus en terres, en maisons, & en revenus à un Vitrier qu'il avoit vu travailler à refaire des chassis à l'appartement de la Reine Mere, pour le récompenser de son adresse & de son activité ; Cosroucan, Vice-Roi d'Hircanie, & Général de ses Armées, soupant avec lui, lui dit: » Sire, que votre Majesté permette à son Esclave de lui dire deux mots. Vos Troupes campent au grand froid, & elles sont toutes en assez pauvre état; ne vaudroit-il pas mieux leur avoir distribué 200 mille écus, qu'à un artisan dont 100 pistoles feroient la fortune. »

Le Roi s'indigne de la remontrance, & le menace; lui qui ſent ſa faute ſe jette aux pieds du Roi. » Sire, quand vous aurez pris ma tête, ce ſera un chien de mort, & puis c'eſt tout. » Le Roi ſe renverſe ſur des carreaux, & s'endort. Coſroucan ſe retire doucement. Le Roi s'éveille, & dit qu'on verſe à boire à Coſroucan. On lui répond qu'il eſt retiré. Le Roi indigné de cette liberté, ordonne à un autre de ſes Généraux d'aller lui couper la tête; ce qui fut exécuté ſur le champ. *V. Chard. T. IX. p. 196.*

(7) Le jour précédent le Roi s'étant enivré, comme il avoit coutume de le faire preſque tous les jours depuis quelques années, il ſe mit en fureur contre un joueur de luth, qui à ſon gré n'en jouoit pas bien, & commanda à Neſr-ali-bec ſon favori, fils du Gouverneur d'Érivan, de lui couper les mains. Le Prince en prononçant cette Sentence, ſe jetta ſur un pile de carreaux pour dormir. Le favori qui n'étoit pas ſi ivre, ne reconnoiſſant nul crime dans le condamné, crut que ce cruel ordre étoit une pure fougue d'ivreſſe; ainſi il ſe contenta de

réprimander ſévérement le joueur de luth, de ce qu'il ne s'étudioit pas mieux à plaire à ſon Maître. Le Roi s'éveilla au bout d'une heure, & voyant ce Muſicien toucher du luth comme auparavant, il ſe ſouvint de l'ordre donné à ſon favori contre lui, & s'étant fort emporté contre ce jeune Seigneur, il commanda au Grand Maître de leur couper à tous deux les pieds & les mains. Le Grand Maître ſe jetta aux pieds du Roi pour avoir la grace du favori. Le Roi extrêmement indigné, & toujours furieux, cria aux Eunuques, & aux Gardes d'exécuter ſa ſentence ſur tous les trois. *Cheic ali-can*, Grand Viſir hors de charge, ſe trouva là pour le bonheur de ces malheureux. Il ſe jetta aux pieds du Roi, en les embraſſant, & le ſupplia de leur faire grace : le Roi s'appaiſa là-deſſus, & fit grace à tous les condamnés. *Chard. T. III. p. 101.*

(8) Le 28, étant à la Cour, j'appris que le Grand Viſir y avoit reçu du Roi, le ſoir précédent, un affront encore plus rude que tous les autres ; c'étoit dans le vin comme à l'ordinaire : on a obſervé que ce Miniſtre eſt tout blanc & fort

vénérable : il porte la mouſtache courte, & le poil des joues & du menton aſſez long, parce qu'il fait profeſſion d'une étroite obſervance de la Religion Mahométane, qui enſeigne que la bienſéance eſt d'en uſer ainſi. Mais les Perſans originaires de Géorgie, ſur-tout les gens de Cour, & les gens d'Épée, portent au contraire le poil des joues & du menton fort court, & la mouſtache ſi longue, qu'ils pourroient pour la plupart la retrouſſer ſur l'oreille : le Roi ne voyant que ſon premier Miniſtre ſuivre une autre mode, les fumées du vin lui troublant l'eſprit, il commanda de lui faire la barbe à la mode de la Cour : le Valet de chambre qui raſe le Roi ſe mit en devoir d'exécuter ce bizarre commandement ; le Grand Viſir lui dit tout bas de ne point couper le poil ſi proche de la peau qu'on ne pût le voir. Le Barbier fut aſſez malheureux & aſſez mal-aviſé pour lui obéir : il lui en coûta le poing : le Roi le lui fit couper ſur le champ, parce qu'il n'avoit pas exécuté ſon commandement avec aſſez d'exactitude ; il lui en penſa même coûter la vie : le premier Miniſtre fut percé juſqu'au fond du cœur d'un affront ſi ſanglant. *Chard. T. III. p. 18.*

Cet Eunuque étoit âgé ; il expira bientôt dans ce ſupplice. *Chard. T. X. p. 91.*

(11) C'eſt la coutume en Perſe que lorſque le Roi eſt mécontent de quelqu'une de ſes femmes, il la marie à un homme de la lie du peuple. Dans un dépit amoureux contre une de ſes favorites d'une illuſtre naiſſance de Circaſſie, il la maria au fils d'un Blanchiſſeur. La Dame avec le temps s'en accommoda : le Roi l'ayant ſu, fit venir l'époux, & lui dit ; *Lorſque tu épouſas par mon ordre cette incomparable perſonne, quelle fête fis-tu en réjouiſſance? Sire*, répondit-il, *je ſuis un pauvre homme, je n'eus pas le moyen de faire de chiragan* (ce mot ſignifie illumination). *Quoi !* dit le Roi, *ce chien ne fit point d'illumination à une ſi grande fortune? qu'on faſſe illumination de ſon corps.* On attacha le patient ſur une planche ; on perça dans ſon corps des trous ſans nombre avec une pointe de poignard, à mettre le petit doigt, qu'on remplit d'huile avec une mêche au milieu, & on les alluma toutes à la fois. *Chard. T. X. p. 182.*

Fin des Notes.

TABLE

DES MATIERES.

Gout de l'homme pour le Paradoxe. page 1
Théorie du Paradoxe manque aux traités de Rhétorique. 2
Cauſe de cette omiſſion. Ibid.
Modernes fourniſſent des modeles de Paradoxes que les anciens ne nous ont point laiſſés. 4
*M. L**, le plus grand maître que nous ayons en ce genre.* Ibid.
Motifs qui nous déterminent à ne citer que lui. 5
Difficulté de s'élever à la hauteur de ce grand modele. 6

*Différences entre J. J. Rouſſeau & M. L**.* 7
Que c'eſt bien ſérieuſement qu'on donne la Théorie du Paradoxe. 8

DE L'INVENTION DU PARADOXE.

Définition du Paradoxe. 10
Trois ſortes de Paradoxes. 11
Inſtructions générales ſur l'art de trouver le Paradoxe. 12
Que cette partie de l'art n'eſt pas difficile. 14
Force d'eſprit néceſſaire aux Ecrivains à Paradoxes. 15
PARADOXES DE CHOSES 17
1er *Exemple de Paradoxes de choſes. La liberté civile eſt une chimere.* Ibid.
2e *Paradoxe. L'eſclavage eſt juſte & deſirable pour la ſociété.* 21

3e *Paradoxe. L'état de société eſt contraire à la population.* 26

4e *Paradoxe. Le Gouvernement Anglois eſt le plus abſurde des Gouvernemens.* 30

5e *Paradoxe. Qui en renferme pluſieurs autres. Les Gouvernemens Orientaux ſont les ſeuls qui aient laiſſé un aſyle à la liberté.* 35

Bernier & Chardin démentis ſur le deſpotiſme de l'Aſie. 38

Proſcription des Juifs & des Amalécites par Aſſuérus, démontre la ſageſſe & la juſtice du prétendu deſpotiſme de l'Aſie. 39

Les Nations Aſiatiques, malgré les révolutions & les dévaſtations de leurs Empires, ont trouvé le moyen d'éterniſer la jeuneſſe des Empires. 47

La Juſtice civile & criminelle

des Orientaux, quoiqu'en disent Bernier & Chardin, sont un prodige de raison. 43

La liberté civile est mieux assurée en Asie qu'en Angletere. 46

Le Sophi a les plus charmans petits soupers du monde, & lui seul entre les Princes connoît le doux plaisir de manger avec ses amis. 50 & *suiv.*

Il est très-aimable dans sa vie privée, & dans son ménage il est rempli d'aménité & de bienfaisance. 53 & *suiv.*

6e Paradoxe, qui se subdivise en plusieurs branches. 57

Le bled est une production septentrionale, inconnue en Asie, quoiqu'en disent ceux qui en ont mangé en Turquie, en Perse & dans l'Inde. 60

Le bled appelle la faim, &c. 61
Le pain eſt une drogue meurtriere. 62
*L'invention du pain eſt la cauſe du raccourciſſement de la vie des hommes. (Idée analogue à celles de M. L**, quoiqu'elle ne ſoit pas de lui).* 64
Le bled eſt funeſte preciſément parce qu'il peut ſe conſerver. 65
Le poiſſon qui ſe gâte tout de ſuite, devroit être ſubſtitué au pain, pour le bien des hommes. 68
*Une politique éclairée devroit même empêcher de ſaler les harengs & la morue. (Autre idée de l'Auteur, analogue à celles de M. L**).* 69
*M. L**, bienfaiteur du genre humain.* 70
PARADOXE QUI A LES PERSONNES POUR OBJET. 72

Ses avantages particuliers. Ibid.
I. *Apologie de Denis le tyran.* 73
II. *Apologie de Tibere.* 75
Quelques obſervations en faveur de Caligula & de Néron. 79 *& ſuiv.*
III. *Jéſuites excuſés.* 82
IV. *L'Abbé de Caveyrac apologiſte de la S. Barthélemi, Ecrivain raiſonnable, humain, cœur compatiſſant, eſprit éclairé.* 83
V. *Titus, Caiſſier ſubalterne, ignorant ou imbécile, de mauvaiſe foi, imprudent & cruel.* 86
VI. *Leibnitz auſſi petit que Fontenelle le fait grand.* 89
VII. *Monteſquieu, Gentilhomme Hottentot, déclamateur fanatique, plagiaire, romancier politique.* 92
VIII. *M. d'Alembert injuſtement honoré, préciſément*

comme l'Abbé de Caveyrac a été injuſtement flétri. Ecrivain ſans goût, ignorant le latin & les élémens de Géométrie, apprêtant à rire aux enfans, faiſant en Mathématiques des fautes groſſieres, que releveroient les écoliers du plus ignorant Arpenteur, &c. 93

PARAD. DE CONTRADICTION. 97

Ses avantages dans les queſtions problématiques. Ibid.

1er *Paradoxe de contradiction.*

La liberté du commerce des grains la plus entiere, principe admirable & fondé ſur le véritable intérêt public; premier reſſort de la politique; le plus

La liberté du commerce des grains, principe eſſentiellement funeſte; libertinage politique; frénéſie marchande; portant des fruits empoiſon-

précieux privilege de la société. 99

Lorsque la liberté hausse le prix du pain, les salaires haussent nécessairement. 115

Il faut enfoncer les magasins des marchands de grains, pour soulager le peuple dans la disette. 116

2e Paradoxe de contradiction.

Le despotisme vint à Rome, de ce qu'il n'y eut plus de corps intermédiaire. 119

nés, infiniment nuisible, suçant la substance des peuples. 205

Les salaires ne haussent point, & ne peuvent hausser, malgré l'augmentation des denrées. 114

Lorsque la Police fait enfoncer les magasins, la disette devient plus cruelle & plus constante. 117

Les corps intermédiaires sont les véritables ennemis du peuple & les cautions de son esclavage. Ibid.

3e

3e *Paradoxe de contradiction*

Il faut être philosophiste & impudent, pour insulter aux loix & aux usages de sa patrie. 120

Nos loix & nos coutumes sont des barbaries consacrées, monumens honteux des siecles où nous étions au dessous des loups, &c. 121

4e *Paradoxe de contradiction.*

Les livres, quels qu'ils soient, ne produisent aucun effet funeste; il faut laisser écrire, c'est une maxime inconteſtable en politique. 123

Les ouvrages de Monteſquieu, & l'Encyclopédie, &c. ont eu des influences pernicieuſes; ont corrompu les mœurs, relâché tous les liens de la ſociété, introduit la dépravation & la miſere. 125

5e *Paradoxe de contradiction entre la conduite & les écrits.*

Ecrire sur les matieres de l'administration, fureur ridicule, frénésie, délire dangereux, inutile, &c. selon M. L.* 126

*M. L** écrivant un grand nombre de volumes sur les matieres de l'administration.* 127

*Les Journalistes insectes, animaux carnaciers, spadassins littéraires, &c. selon M. L***.* 127

*M. L** se faisant Journaliste.* 128

*M. de S. L***, séditieux, selon M. L**, pour avoir parlé avec sensibilité de l'état malheureux des payſans ac-*

*M. L** écrivant que nos payſans ſont réduits à n'être plus des hommes, à ne pouvoir plus préten-*

cables de la corvée 129
dre au repos, qu'en ceſſant d'exiſter, &c. 130
Utilité du Paradoxe de contradiction, pour la juſtification d'un Auteur accuſé de ne ſoutenir que des Paradoxes.

DE L'ART DE PRÉSENTER LE PARADOXE.

Du ſtyle, & d'abord de la métaphore & de ſon uſage dans les ouvrages à Paradoxes. 135
Profuſion des métaphores bonne pour le Paradoxe. 137
Belle métaphore tirée de la v..... pour éclaircir la queſtion de la liberté du commerce des grains. 140

Autre métaphore tirée du cercle, qui explique la nature des gouvernemens. 141
Autre empruntée d'un arbre, de ſes fruits & de leur vernis, qui fait entendre l'organiſation des ſociétés. 142
Débiteur empriſonné comparé à une loupe incommode, pour prouver que l'eſclavage perſonnel eſt préférable à l'empriſonnement pour dettes. 143
Femmes dans les pays où la polygamie eſt établie créancieres indulgentes, déſintéreſſées, laiſſant réduire les intérêts, ne pourſuivant pas leur débiteur inſolvable; métaphore ſervant à réfuter Monteſquieu. 144
Averſion de la Somme pour le lit nuptial dans lequel on veut l'unir à l'infortuné

Saint-Valery, qui prouve l'impossibilité d'amener la Somme à Saint-Valery. 145
Grand usage des métaphores dans le Polémique. 146
Métaphores incohérentes d'un merveilleux usage dans le Paradoxe. 149
Allégorie non soumise aux loix de la Rhétorique commune, dans le Paradoxe. 153
*Allégorie soutenue dans l'ouvrage de M. L**, intitulé la Cacomonade.* 155
Injures & personnalités excellentes, lorsqu'il est question de défendre le Paradoxe. 160
Logique du Paradoxe, bien différente de la Logique commune. 165
Divers exemples de la marche de la Logique du Paradoxe. 167
Conte servant à faire entendre ce que c'est que la Logique du Paradoxe. 171

Inutilité & inconvéniens de l'exactitude & du ſavoir, pour les Ecrivains à Paradoxes. 172

*Quelques ignorances reprochées mal-à-propos à M. L**, ſur le ſens du mot* Patrius, *ſur celui du mot* Vaux-Hall, *ſur le Fort* Pauxis, *ſur la* Tamiſe *placée à* Douvres, &c. 174

Futilité de ces objections, prouvée par l'autorité de Longin. 177

*Et par l'exemple des beautés qu'on auroit perdues dans les ouvrages de M. L**, s'il eût été plus inſtruit.* Ibid.